

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
**Un Peuple – Un But - Une Foi**

---

**MINISTERE DU TRAVAIL, DU DIALOGUE SOCIAL,  
DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES  
ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS**

---

***Direction des Relations avec les Institutions***

---

**ACTES DE LA DEUXIEME EDITION  
DE LA JOURNEE NATIONALE DES INSTITUTIONS  
(23 décembre 2014)**

---





**Son Excellence Monsieur Macky SALL**  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	page 5
<b>1<sup>ère</sup> Partie - Allocutions prononcées lors de la cérémonie officielle (<i>King Fahd Palace</i>)</b>	
- Allocution de Madame Aminata TALL, Présidente du Conseil économique, social et environnemental .....	10
- Allocution de Monsieur Moustapha NIASSE, Président de l'Assemblée nationale .....	17
- Transcription du discours de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, prononcé lors de la cérémonie solennelle d'ouverture de l'édition 2014 de la Journée nationale des Institutions .....	25
<b>2<sup>ème</sup> partie - Communications et contributions au panel sur : « Rôles et responsabilités des Institutions dans la promotion des valeurs civiques et républicaines » (<i>Auditorium Mamba GUIRASSY du Conseil économique, social et environnemental</i>)</b>	
- <b>Contribution du Colonel Baba DIAKHATE</b> , Directeur du Service civique national (Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne) .....	36
- <b>Communication de Monsieur Mame Ibra BA</b> , Directeur de l'Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE)/ Ministère de l'Education nationale .....	43
- <b>Communication de Monsieur El Hadji Momar SAMBE</b> , Président de la Commission Jeunesse, Education, Formation, Travail et Emploi du Conseil économique, social et environnemental .....	51
- <b>Communication de Monsieur Babacar DIOP Buuba</b> , Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences humaines (FLSH) de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar .....	59
- <b>Contribution de Monsieur Abdou Karim LO</b> , Secrétaire permanent du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) .....	66

## AVANT-PROPOS

Le 23 décembre 2014, le Sénégal a célébré la deuxième édition de la Journée nationale des Institutions, sous la présidence effective de Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République.

Cette seconde édition est la suite logique de celle de 2012 née d'une initiative mûrie « dans le sillage de la mission d'accompagnement des Institutions dans la modernisation de leurs méthodes et outils de travail » que s'est assignée le Ministère du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions ».

Ce qui a fait la particularité de la présente édition, c'est bien la forte convergence des Institutions, de leurs animateurs ainsi que des panélistes et intervenants au panel sur la pertinence du thème : « **Rôles et responsabilités des institutions dans la promotion des valeurs civiques et républicaines** ». Ce thème, salué par tous, a alimenté et traversé toutes les allocutions du matin et communications de l'après-midi de cette journée historique désormais inscrite dans le calendrier républicain.

Ainsi, si les discours solennels sont apparus comme des cours magistraux lors desquels les présidents des Institutions ont enseigné ce qu'est la République et quels sont ses piliers fondamentaux, les communications des panelistes ont été des cahiers scientifiques sur l'être social qu'est l'homme. On s'enrichit ainsi de la diversité des approches qui sont allées de l'anthropologie à l'ontologie, en passant par l'actualité et les programmes de l'Etat où l'attachement de l'homme à ses valeurs donne de la valeur à son action quotidienne.

Pour le Président de la République, civisme rime d'abord avec respect du calendrier républicain, car, dit-il, il y a un temps pour convoiter le pouvoir et aller à son assaut avec les moyens légaux qu'offrent les lois et les règlements, mais il y a aussi un temps pour travailler, un temps donc pour affirmer sa citoyenneté, celle-là qui dépasse tous les clivages et toutes les subjectivités partisans.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, est d'avis que quand les citoyens ont porté leur choix sur ceux qui

doivent les diriger et prendre en charge leur destinée, il faut aller à l'essentiel, travailler jusqu'aux joutes électorales suivantes pour permettre certains agissements dans les limites des droits et devoirs citoyens. Il y veillera car, « ...il faut préserver les droits, parce qu'un Etat de droit, c'est un Etat qui protège les droits de ses citoyens. C'est un Etat aussi qui fait respecter les devoirs des citoyens. »

C'est l'avis du Président de l'Assemblée nationale, Monsieur Moustapha NIASSE, qui indique, à travers un discours plein d'enseignements, qu'il s'agit quant au fond d'apprendre et de comprendre la République. Le mal se trouverait, surtout chez ceux qui prétendent à de grandes responsabilités, dans l'ignorance des valeurs qui fondent la République. Aussi s'est-il évertué à rappeler celles-ci avec force argumentations et exemples tirés de pratiques anciennes et contemporaines. C'est pourquoi, d'entrée de jeu, il sert à son auditoire cette vérité : « ...l'Etat fonctionne, se consolide et s'illustre dans des symboles, posés, expliqués, justifiés, exaltés par ceux qui le dirigent et par le peuple qu'il sert. »

Monsieur NIASSE précisera plus loin, après avoir dit toute l'importance d'une telle journée, que : « Les acteurs institutionnels majeurs que sont le Pouvoir exécutif, le Pouvoir législatif et le Pouvoir judiciaire, se retrouvent ensemble pour porter les symboles, promouvoir les signes et ordonner les comportements qui sont appelés à incarner l'idéal républicain. ».

Cette appréciation est partagée par la Présidente du Conseil économique, social et environnemental, Madame Aminata TALL, pour qui : « Le respect, l'appropriation et la défense de ces symboles et valeurs républicains devront guider notre pensée, nos actions et nos comportements de tous les jours. ». Elle dira, auparavant, qu'il est urgent de « se réapproprier publiquement les valeurs républicaines. (Ce qui, pour elle, passe) par la réduction des inégalités sociales, la lutte contre les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi et au logement.

Nous l'avons déjà dit, la pertinence du thème de cette année imprime à cette édition une note particulière qui fait que les communications des différents panelistes serviront au lecteur de ces actes de lecture de chevet tant elles sont riches en informations.

La publication des présents actes obéit dès lors à un double souci : assurer le suivi des travaux de cette Journée des Institutions et permettre aux Sénégalais qui le désirent et qui, en bons citoyens, sont intéressés par la marche de la République, de trouver là une contribution et une base de réflexion pour approfondir leur intérêt de la problématique, mais aussi un guide pour le civisme.

En cette année charnière de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), j'en appelle à la responsabilité de chaque Sénégalais pour qu'ensemble nous cherchions à mieux connaître, partager, vulgariser et nous approprier davantage les valeurs qui fondent notre République pour un changement qualitatif des comportements, meilleur gage d'un développement durable. C'est là la voie !

C'est du reste ce que nous avons voulu faire entrevoir dans l'exposition sur les valeurs civiques et républicaines organisée dans le cadre de la Journée et dont le Président de la République a procédé au vernissage en prélude à la cérémonie d'ouverture.



M. Le Président de la République procédant au vernissage de l'exposition de la 2<sup>ème</sup> édition de la Journée nationale des Institutions, en compagnie de la Directrice des Relations avec les Institutions

A cette occasion :

- les symboles et emblèmes de la République ont été montrés et expliqués : le drapeau, la devise, les armoiries et sceaux, avec un appel à leur respect;

*Actes de l'Édition 2014 de la Journée nationale des Institutions*

- les Institutions constitutionnelles et leurs Présidents ont été rappelés ;
- les mauvaises pratiques, aux conséquences dramatiques, ont été dénoncées : actes de vandalisme consistant à saccager et brûler les édifices et biens publics ; la violence gratuite lors des manifestations sportives, politiques, estudiantines, ou simplement pour revendiquer ; l'occupation anarchique de la voie publique et la construction dans des zones non aedificandi ; la violation des dispositions du code de la route qui cause des milliers de victimes par an : pertes de vies humaines et blessures handicapantes à vie ; la corruption et l'enrichissement illicite ; la mendicité et l'exploitation déguisée des enfants ; l'agression de l'environnement et de notre cadre de vie, notamment par l'utilisation intempestive des déchets plastiques
- les bonnes pratiques dans la vie de tous les jours et au travail, notamment dans l'Administration, ont été données en exemple : le don de sang pour sauver des vies, l'assiduité et la ponctualité au travail, l'économie d'eau et d'énergie, le respect de l'ordre et de la discipline, etc.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma gratitude à toutes les personnes qui se sont investies pour que cette deuxième édition se passe dans les meilleures conditions, qui ont contribué à l'appropriation des valeurs civiques et républicaines et qui ont pris l'engagement d'œuvrer au niveau de leur sphère de responsabilité pour que les changements qualitatifs attendus dans la dynamique de rupture amorcée par Son Excellence Monsieur le Président de la République se matérialise dans le plus court terme.

Rendez-vous est pris pour la troisième édition !

**Le Ministre du Travail, du Dialogue social,  
des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions**



**Mansour SY**

## PREMIERE PARTIE

# *Allocutions prononcées lors de la cérémonie officielle*

*Présidium de la 2<sup>ème</sup> édition de la Journée nationale  
des Institutions au King Fahad Palace*



*Actes de l'Édition 2014 de la Journée nationale des Institutions*



## Allocution de Madame Aminata TALL, Présidente du Conseil économique, social et environnemental



- Excellence, Monsieur le Président de la République,
- Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
- Monsieur le Premier Ministre,
- Mesdames, Messieurs les Ministres,
- Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,
- Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,
- Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes,
- Monsieur le Médiateur de la République,
- Honorables Députés,
- Mesdames, Messieurs les membres du Conseil économique, social et environnemental,
- Mesdames, Messieurs les Représentants des Corps diplomatique et Consulaire,
- Mesdames, Messieurs, en vos rangs et qualités,
- Distingués Invités.

**Excellence, Monsieur le Président de la République,**

La solennité de la cérémonie regroupant toutes les Institutions parées de tous les atours de la République autour de votre personne, **Vous qui en êtes la clé de voûte**, nous honore en même temps qu'elle nous emplit d'émotions.

Permettez-moi, avant tout, de vous rendre un hommage appuyé et vous réitérer publiquement les félicitations de l'ensemble des membres du Conseil économique, social et environnemental pour le succès éclatant que vous avez enregistré, au nom et pour le compte de notre pays, lors du 15<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie tenu à Dakar les 29 et 30 novembre passés. Le Conseil économique, social et environnemental, réuni en séance plénière, à l'occasion de sa deuxième session extraordinaire de l'année en cours, a unanimement adopté une motion de félicitations, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre.

Je voudrais aussi, avec votre permission, vous renouveler ici nos encouragements et vous exprimer notre fierté, pour toutes les actions de développement économique, social, culturel et environnemental que vous initiez pour conduire notre pays vers l'émergence de nos rêves.

**Monsieur le Président de la République,  
Mesdames, Messieurs,**

Il est heureux que cette deuxième édition de la journée nationale des Institutions, qui constitue un moment d'échanges et de communion entre les acteurs institutionnels que nous sommes, mais aussi entre la société civile, les populations et nous-mêmes, pose le débat sur **la problématique de la promotion des valeurs civiques et républicaines fondatrices de la Nation, et la posture des Institutions face à un tel défi**. Thème ne pouvait être plus pertinent.

Sans avoir la prétention de donner un cours sur la République et le Civisme, je voudrais juste rappeler certaines définitions universellement admises:

Je cite -« *La République est un système politique dans lequel la souveraineté appartient au Peuple qui exerce le pouvoir politique directement ou par l'intermédiaire de représentants élus. Ceux-ci reçoivent des mandats pour une période déterminée et sont responsables devant la Nation. Par ses représentants, le Peuple est la source de la loi. L'autorité de l'Etat, qui doit servir le "bien commun", s'exerce par la loi sur des individus libres et égaux.* »

*-« Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'Institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois ».*

*Plus généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la "chose publique".*

*Le civisme nécessite une "conscience politique" et implique la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité.*

*Le civisme...est l'état du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs... » fin de citation*

Etudier le thème qui nous réunit, revient à se poser la question : comment transmettre les valeurs civiques et républicaines ?

S'il est vrai que la connaissance et le respect des valeurs civiques et républicaines constituent un préalable à l'exercice des droits et libertés, force est de reconnaître qu'il ne s'agit pas seulement de connaître et de faire connaître ces valeurs et les symboles mais de s'assurer de leur compréhension pour faciliter et favoriser leur appropriation et leur application.

### **Monsieur le Président de la République,**

Vous l'avez bien compris en vous étonnant des attitudes et comportements en déphasage à ces valeurs.

C'est dans ce cadre que s'inscrit votre belle initiative d'organiser une cérémonie de levée des couleurs, le premier lundi de chaque mois, au Palais de la République afin d'honorer le drapeau national. Je voudrais vous en féliciter très chaleureusement, au nom de l'ensemble des membres de notre Institution et marquer notre adhésion à cette idée, **car vous avez donné par cet acte, hautement symbolique le ton pour la sauvegarde et la promotion des valeurs civiques et républicaines. Il s'agit là d'une véritable pédagogie par l'exemple.**

Votre sacerdoce : **« restaurer les valeurs civiques et républicaines »** nous engage tous.

**Monsieur le Président de la République,  
Mesdames, Messieurs,**

Le CESE entend jouer pleinement sa partition pour la promotion de ces valeurs.

Il tente d'accomplir convenablement ses missions constitutionnelles en tant qu'Assemblée consultative auprès des pouvoirs publics et cadre de dialogue social.

Mais il est toutefois, des rôles, qui, même s'ils ne sont pas constitutionnels, demeurent tout aussi obligatoires et participent de la construction d'un environnement favorable à une économie émergente et prospère. La promotion des valeurs civiques en fait partie.

Notre Institution estime nécessaire de poser les bases de l'éducation civique dès la maternelle sans oublier l'évolution de la tradition républicaine en la matière de façon à mieux faire la part des adaptations nécessaires ainsi que des forces et faiblesses du dispositif actuel : ce qui implique **une véritable évaluation**.

Mais, peut-on respecter ce que l'on ne connaît pas ou pas assez ; ou que l'on ne comprend pas ou pas assez ? Peut-on aussi se l'approprier ? Assurément non. Il est donc indispensable que la transmission des valeurs et symboles soit **effectivement** prise en charge par la formation et l'échange mais aussi par des programmes télévisuels et radiophoniques obligatoires.

En effet, si l'école est l'espace public, par excellence, de transmission des valeurs civiques et républicaines, car il lui incombe principalement la responsabilité de l'éducation et de la formation, aux côtés bien évidemment de la famille, il n'en demeure pas moins que les Institutions, les services publics ainsi que la presse qui a une mission de service public, sont tout aussi interpellés. Nous en avons conscience, **Monsieur le Président de la République**.

C'est tout le sens des efforts que vous ne cessez de déployer, depuis votre accession à la magistrature suprême, pour renforcer au sein de la société, **l'éducation au civisme par l'exemple**.

Aussi **l'institutionnalisation d'une semaine du civisme chaque année contribuerait-elle à développer l'esprit et les valeurs du patriotisme**.

**Monsieur le Président de la République,  
Mesdames, Messieurs,**

Le civisme n'est pas seulement l'affaire des enfants, mais nous concerne aussi : nous les adultes et autres dirigeants.

- A titre d'illustration, **les vertus de la bonne gouvernance** doivent aussi être considérées comme faisant partie intégrante des valeurs civiques et républicaines. Le Conseil l'a tellement bien compris qu'au cours de sa deuxième session ordinaire 2013, il a travaillé sur « l'efficacité des instruments de promotion de la bonne gouvernance dans la rationalisation des ressources publiques ».
- **L'appropriation des politiques publiques** étant une forte valeur civique et républicaine est une préoccupation majeure du CESE.
- Il est unanimement admis, aujourd'hui, que le PSE doit sa réussite au capital humain. En effet, **la bonne exécution des projets est tributaire**, au delà de l'adhésion populaire, **du bon comportement des acteurs** du secteur privé mais aussi et surtout de l'administration.
- C'est en considération de tout cela et conscient du fait que **la gestion axée sur les résultats est la locomotive du PSE** que le Conseil avait d'ailleurs recommandé l'organisation d'« **une conférence annuelle sur l'état de la gouvernance qui sera l'occasion de décerner des trophées d'intégrité pour honorer les structures et agents qui se sont distingués dans la pratique de la bonne gouvernance.** »
- Il est tout aussi urgent de se réappropriier publiquement les valeurs républicaines. Cela passe, à mon sens, par la réduction des inégalités sociales, la lutte contre les formes de discrimination dans l'accès à l'emploi et au logement. Le CESE l'a également compris, étudie ces thématiques et fait des visites pour rencontrer les acteurs qui font vivre ces valeurs.
- **La Journée porte ouverte** que le Conseil économique, social et environnemental compte organiser dans le premier trimestre de l'année 2015 s'inscrit par ailleurs, dans la dynamique de **la réconciliation du citoyen sénégalais avec ses Institutions.**

A cet effet, le CESE a mis en place une **boîte à idées** destinée à recevoir toute préoccupation des citoyens dans le cadre de son pouvoir d'auto-saisine.

**Un accent particulier sera mis sur la saisine citoyenne**, consacrée par la **loi organique n° 2012-28 du 28 décembre 2012** relative à l'organisation et au fonctionnement du Conseil économique, social et environnemental qui a ouvert la possibilité à cinq mille (5000) citoyens signataires de saisir le Conseil par voie de pétition de toute question à caractère économique, social et environnemental.

L'Institution que j'ai l'honneur de présider, accorde une attention et un intérêt tous particuliers à ce mode de saisine parce que permettant de prendre en compte une parole citoyenne construite en dehors de toute Institution ou organisation. D'ailleurs, le Conseil sera obligé de se prononcer en assemblée plénière sur toutes les questions recevables pour émettre un avis destiné au Gouvernement, au Président de l'Assemblée Nationale et au mandataire des signataires de la pétition.

Cet avis sera aussi publié au Journal Officiel.

Comme vous le disiez lors de la cérémonie solennelle d'installation de notre Institution, **Monsieur le Président de la République**, cette possibilité fait désormais du Conseil économique, social et environnemental et je vous cite : **« l'espace public au sein duquel, toutes les corporations peuvent se faire entendre afin que les spécificités de leurs secteurs d'activités soient pleinement prises en charge dans la définition des politiques publiques. »** *Fin de citation*

Cette approche traduit votre volonté de mettre le citoyen au sens civique et républicain du terme, au cœur de l'action publique. C'est la ligne de conduite que vous avez indiquée et sur laquelle nous nous sommes résolument inscrits.

Le CESE espace par excellence de convergence des diversités ne peut, ni ne doit rester indifférent à cet élan hautement patriotique. Mieux, il doit en incarner le sens.

C'est pourquoi, notre Bureau fort de cet impératif que lui impose votre confiance et vos engagements, ne cesse d'exhorter tous les acteurs de notre Institution à ne jamais y déroger, pour une réflexion toujours plus

dynamique dans le sens de l'identification des cibles et des actions efficaces à mener, pour la reconstruction d'un citoyen responsable, adossé à des valeurs positives et constructives d'une Nation forte, d'un état de droit stable et générateur d'une émergence partagée.

De la même manière que le respect des valeurs civiques et républicaines incombe à tous les citoyens sénégalais, il n'en demeure pas moins que le comportement des migrants doit refléter ce respect. Ainsi, le CESE pourrait aussi ultérieurement réfléchir sur comment définir les valeurs et les modalités d'apprentissage aux publics migrants.

**Monsieur le Président de la République,  
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais maintenant conclure en adressant mes vives félicitations au Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions, de l'organisation de cette Journée nationale des Institutions, mais surtout du choix du thème qui permet de mettre le doigt sur l'importante question des symboles, valeurs et principes qui fondent la République sénégalaise.

Le respect, l'appropriation et la défense de ces symboles et valeurs républicains devront guider notre pensée, nos actions et nos comportements de tous les jours.

Je m'engage personnellement et solennellement, avec tous les éminents Conseillers ici présents à cet appel du devoir, à porter le plaidoyer afin de restaurer les bons comportements et bannir ceux qui sont préjudiciables à notre société et à nos efforts de développement.

Je vous remercie de votre attention.



**Allocution de Monsieur Moustapha NIASSE,  
Président de l'Assemblée nationale**



**Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Premier Ministre,  
Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental,  
Monsieur le Médiateur de la République,  
Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations  
professionnelles et des Relations avec les Institutions,  
Mesdames, Messieurs les Ministres,  
Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord saluer et souligner l'importance que revêt, dans le fonctionnement de l'Etat et de la République, une Journée comme celle d'aujourd'hui.

En effet, l'Etat fonctionne, se consolide et s'illustre dans des symboles, posés, expliqués, justifiés, exaltés par ceux qui le dirigent et par le peuple qu'il sert.

C'est sans doute la compréhension que nous avons tous de cette Journée qui symbolise un rituel républicain.

## **Monsieur le Président de la République,**

Les Sénégalais qui nous écoutent, ce matin, les étrangers qui vivent parmi nous et qui partagent nos rêves et nos ambitions, pour un Sénégal de progrès, de paix et d'unité, de prospérité et de solidarité, savent combien est importante une Journée comme celle-ci, que nous avons décidé de consacrer à une réflexion et à des échanges, sur le rôle et sur les responsabilités des Institutions de notre pays, singulièrement dans la promotion des valeurs civiques et républicaines.

Valeurs avons-nous dit, c'est-à-dire un ensemble de références, de données, d'ambitions, d'objectifs, et de sources intarissables de motivations multiples pour faire de ce pays, aujourd'hui et pour toujours, un exemple de rationalité dans la réflexion et d'efficacité dans l'action, en associant à cette démarche citoyenne l'ensemble des Sénégalaises et des Sénégalais.

Les communautés humaines évoluent, génération après génération, dans les rêves qu'elles caressent, dans les actes qu'elles posent pour faire de ces rêves des réalités de grandeur partagée, de succès profitables à tous, et de nouvelles raisons d'aller vers le progrès, en se tenant la main, précisément pour gérer et conduire un destin qui leur est commun et dont les acquis, à chaque période, sont préparés pour être passés comme un legs solide et pérenne aux générations futures.

L'histoire, la géographie, les cultures, les traditions, les références des hauts faits et des grands défis, tout cet ensemble donne à une nation une identité singulière et un visage qui défie le temps et qui sont appelés, aujourd'hui et plus tard, à susciter des sentiments de fierté, de gloire méritée, comme de nouveaux viatiques pour préparer les chemins du futur, avec foi, détermination et assurance.

Le destin de toute nation s'inscrit dans une telle trajectoire.

Cet ensemble de données ne peut provenir, pour produire efficacité et utilité, que d'Institutions solidement définies, clairement mises en œuvre et capables de mobiliser toutes les ressources nationales et toutes les énergies des citoyens, pour faire avancer un pays, comme le nôtre, vers la voie exaltante de l'engagement, du bien-être, du progrès, de la paix et de l'excellence.

## **Monsieur le Président de la République,**

Les sociétés modernes aspirent à fonder leur être et leur savoir, pour les conduire à l'action, sur des Institutions fonctionnant sur la base du principe de la séparation des pouvoirs, à un Exécutif qui conduit et réalise les projets de développement, dirige l'administration nationale, ordonne et organise et les services, élabore, analyse et met en œuvre les programmes globaux et partiels touchant à la croissance, au progrès et aux performances nécessaires à tous les processus d'évolution des plans d'équipement, de formation, de santé, d'éducation, de sécurité et d'infrastructures diverses, en utilisant les ressources évaluées et mises à disposition, en fonction des besoins et des urgences, chaque année, dans le cadre d'un budget national, ou sur des périodes plus ou moins longues.

Le Pouvoir législatif, dont les quatre missions essentielles sont le travail législatif régulier et continu, pour conférer une base légale à l'application des programmes confiés à l'Exécutif, le vote annuel de la Loi de Finances qu'est, précisément, le budget national, le contrôle et le suivi de l'action gouvernementale et, enfin, la représentation politique des citoyens qui, par leurs suffrages, élisent les Députés. Ce Pouvoir législatif est l'autre pilier des Institutions de la République qui doit, en permanence, demeurer en contact avec l'Exécutif dans l'accomplissement des quatre missions que voilà.

Sous ce regard, le rôle et les missions de l'Assemblée nationale occupent, sans conteste, un espace très large dans l'architecture institutionnelle de l'Etat.

Quant au Pouvoir judiciaire, composé par les Cours et Tribunaux, chaque fois que de besoin, il a pour mission de dire le droit et d'interpréter la loi, en veillant à son application stricte- loi qui est l'illustration pratique du droit -dans le but de permettre à la communauté nationale de vivre dans un cadre apaisé, consensuel et concerté, où tous les citoyens jouissent des mêmes droits mais sont, avant tout, assujettis aux mêmes obligations, aux plans individuel et collectif.

Sous ce regard, la Journée que nous consacrons ce matin aux rôles et aux responsabilités des Institutions, est venue nous interpeller, tous,

comme une invite solennelle adressée aux Sénégalais, pour que nous fassions du civisme et de l'engagement patriotique les sources inépuisables d'inspiration des comportements de chacun d'entre nous, de nos idées et de nos projets, des actes que nous posons quotidiennement, dans le rêve légitime que nous partageons pour faire de notre pays, le Sénégal, un exemple de démocratie accomplie et jaloux de conserver les acquis réalisés dans ce domaine et qui nous sont reconnus en Afrique et dans le monde.

Ces sources-là alimentent, de manière constante, la marche d'un pays à la recherche permanente de performances et d'éléments d'amélioration dans tout ce que nous entreprenons, dans tout ce que nous réalisons, dans tout ce que nous avons en projets pour le présent et pour le futur, afin de construire, pierre après pierre, patiemment et avec sagesse, cet édifice jamais achevé dénommé espoir en mouvement, ambition en bandoulière, *et qui est également une modalité de la construction du destin*, avec la foi comme viatique, suivant les préceptes divins.

C'est ainsi que se construit – comme ce fut le cas tout au long des étapes successives de l'histoire de l'humanité – la part de chaque génération à ce « fameux rendez-vous du donner et du recevoir » et « au banquet des nations », siècle après siècle.

La diversité des Institutions – élément fondamental du concept de complémentarité – repose, pour toutes ces raisons, sur une convergence de finalité : « la sacralisation de l'intérêt général ».

C'est à partir de ce postulat, qui s'est traduit pendant des siècles par des expériences diverses, marquées par les aléas de la vie des sociétés – que le thème de ce matin peut être judicieusement mis en relief, en nous permettant de découvrir que les rôles sont, nécessairement, à la dimension des responsabilités assumées et des missions assignées.

L'Institution que j'ai l'honneur de présider, l'Assemblée nationale, se situe au cœur même de cette dynamique.

Sous l'éclairage d'une telle réalité, les missions assignées et les responsabilités assumées dérivent, principalement, des obligations induites par tout Parlement, dans le fonctionnement d'une démocratie

L'Assemblée nationale a une pleine conscience de ce que, Institution de la République, elle doit cohabiter et coopérer effectivement avec les autres Institutions de la République, dans un mouvement d'harmonie et de complémentarité, animé par un souci élevé d'efficacité pour préserver les équilibres dans le fonctionnement de l'Etat. Au demeurant, dans son acception la plus traditionnelle, le terme « **institution** », du latin « *institutio* », désigne l'ensemble des organes et des mécanismes existant dans une société, à une époque donnée, dans le but d'en assurer un fonctionnement optimal accepté par tous.

Ces organes et ces mécanismes, dans le cas du Sénégal, permettent de considérer que les « valeurs civiques et républicaines » peuvent renvoyer au concept et à l'expression d'un consensus social et politique, toujours renouvelé. Aussi en assurer la « **promotion** », c'est certainement créer les conditions susceptibles de faciliter la participation et l'adhésion des citoyens, individuellement ou à travers des corps intermédiaires, (partis politiques, organisations de la société civile), à la vie politique de toute une nation. Dès lors, cette mission de promotion se décline en « **Rôles** » et « **Responsabilités** ».

En d'autres termes, les acteurs institutionnels majeurs que sont le Pouvoir exécutif, le Pouvoir législatif et le Pouvoir judiciaire, se retrouvent ensemble pour porter les symboles, promouvoir les signes et ordonner les comportements qui sont appelés à incarner l'idéal républicain.

Au regard de ces considérations sémantiques, politiques, juridiques, éthiques et citoyennes, le thème de ce jour nous ramène à l'ensemble des actions, des influences et des fonctions que nous avons la charge de mettre en œuvre, en tant qu'Institutions, pour encourager, favoriser, soutenir et provoquer la création, l'essor et le succès du sens civique, républicain et patriotique.

Au-delà de ce référentiel global, la 12<sup>e</sup> Législature émerge dans la plénitude des missions qui sont les siennes, dans un contexte où le mot rupture porte des innovations constructives, des projets structurants, des techniques appropriées de renforcement des capacités des Députés, un accès maîtrisé des Elus aux techniques modernes de l'information et de la communication.

Il est évident que dans cette acception, le concept de rupture exclut toute forme de violence dans la pensée, le verbe ou l'action dans les rapports entre le Parlement et les autres pouvoirs institutionnels.

Nous nous sommes inscrits dans cette voie et nous entendons y demeurer.

Notre ambition est de cultiver l'exemplarité, avec élévation et sérénité, et, ce faisant, d'offrir un modèle d'attachement volontaire aux valeurs civiques et républicaines.

Dans cette même voie, la promotion de la bonne gouvernance – par la contribution importante qui est la nôtre à cette œuvre commune – se situe au centre de cette ambition.

Dans ce cadre, en remplissant les missions que la Constitution lui confère, l'Assemblée nationale participe à la formation citoyenne, par ses délibérations, ses débats, les études qu'elle entreprend, les initiatives qu'elle prend, les lois qu'elle discute et qu'elle vote, à la formation citoyenne pour amener les Sénégalaises et les Sénégalais à adhérer à la République et à ses principes.

Génération après génération, s'effectue ainsi une transmission cohérente et linéaire des valeurs et des symboles qui, après le niveau de la connaissance au sens intrinsèque du terme, donne un sens à l'objectif d'une compréhension partagée de ces valeurs. Alors, et alors seulement, la connaissance, la compréhension et l'appropriation de ces valeurs deviennent la clé de l'adhésion citoyenne, solide et pérenne à la République, à ses symboles et à ses valeurs.

Par ailleurs, il est reconnu également que l'Assemblée nationale doit être, par excellence, l'un des creusets de la démocratie et de la souveraineté, précisément parce que les Députés doivent être effectivement parmi les acteurs, les promoteurs et les interprètes les plus résolus de l'idéal démocratique.

C'est parce que les responsabilités qui incombent aux élus de la nation en général et aux Députés en particulier, induisent que leurs missions constituent les prolongements de cet idéal républicain.

Pour toutes ces raisons, nous, Députés, nous devons nous évertuer, à tout moment, à véhiculer ces valeurs de démocratie, d'équité, de justice,

de transparence, de responsabilité, de patriotisme, de respect du bien public et du cadre de vie, par notre engagement dans le travail parlementaire.

Enfin, une autre responsabilité qui est nôtre, réside dans la défense du principe d'égalité, devant le droit et la loi, de tous les citoyens, par un traitement juste des individus, par le respect de l'identité et des capacités de chacun.

La consolidation de la crédibilité de l'action publique est à ce prix.

Et les valeurs de la République et les symboles qui les portent, sous cet éclairage, nous interpellent quotidiennement, en nous invitant, en tant qu'Elus, à accomplir des actions de sensibilisation aux questions liées à l'éthique.

**Monsieur le Président de la République,**

**Monsieur le Premier ministre,**

**Madame la Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental,**

**Monsieur le Médiateur de la République,**

**Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions,**

**Mesdames, Messieurs les Ministres,**

**Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,**

**Mesdames, Messieurs,**

C'est là, en la circonstance qui nous réunit ce matin, la contribution que je me proposais d'apporter à notre réflexion, au nom de mes collègues Députés de la 12<sup>e</sup> Législature.

Raisonnent, à l'instant, les mots de Jean Jaurès : «... du foyer des ancêtres transmettons la flamme et non les cendres.». Dans notre compréhension de ce message, nous sommes dans la bonne voie, au Sénégal, avec notre ambition partagée de transmettre aux générations futures, par les actions que nous menons aujourd'hui, des Institutions sans cesse renouvelées, adaptées aux exigences complexes du monde moderne, confirmées et renforcées en réponse aux appels du peuple souverain, pour une démocratie sans cesse améliorée et qui rende à

l'homme son identité d'être pensant et responsable, dans un monde sans cesse en mutation.

A l'évidence, nous sommes simplement et modestement, dans le temps présent, et porteurs et dépositaires de ces Institutions, sur le long chemin du destin, ayant décidé d'avoir comme repère l'idée généreuse et salvatrice que ces Institutions-là nous les avons sans doute héritées des ancêtres, notre devoir étant de les améliorer continuellement, pour les laisser comme legs à nos enfants.

Je vous remercie de votre aimable attention.



*Madame la Présidente du CESE à côté de  
Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal*

**Transcription du discours de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, prononcé lors de la cérémonie solennelle d'ouverture de l'édition 2014 de la Journée nationale des Institutions <sup>1</sup> (23 décembre 2014, King Fahd Palace)**



**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,**

Vous venez de donner le cours inaugural de cette Journée nationale des Institutions par votre communication exhaustive, globale, éclairée. Non seulement, vous nous avez rappelé les enseignements de Léopold Sédar Senghor que nous, plus jeunes, n'avons pas connu, mais vous avez indiqué et donné la quintessence de ce que doivent être les relations entre Institutions.

Je voudrais vous en féliciter très vivement, féliciter Madame la Présidente du Conseil économique, social et environnemental qui a également, dans un développement très pertinent, rappelé les missions fondamentales de cette institution de conseil.

---

<sup>1</sup> En prononçant son discours, Son Excellence Monsieur le Président de la République a instauré par moments un dialogue direct avec les participants et les citoyens sénégalais en général sur des questions d'une grande importance. C'est pourquoi, on y retrouve toute cette richesse expressive en langue wolof que nous avons essayé de transcrire et de traduire en français.

**Monsieur le Premier Ministre,  
Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations  
professionnelles et des Relations avec les Institutions,  
Monsieur le Médiateur de la République,  
Mesdames et Messieurs les Ministres d'Etat,  
Honorables Députés,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil économique, social et  
environnemental,  
Monsieur le Premier Président de la Cour suprême,  
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel,  
Monsieur le Premier Président de la Cour des Comptes,  
Monsieur le Président de la Commission électorale nationale autonome,  
Monsieur le Président du Conseil national de Régulation de l'Audiovisuel,  
Mesdames et Messieurs les anciens Présidents des Institutions de la  
République,  
Excellence, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et représentants des  
organisations internationales,  
Mesdames et Messieurs,  
Honorables invités,**

Je me réjouis de présider pour la deuxième fois de son histoire la cérémonie solennelle d'ouverture de la Journée nationale des institutions qui a la particularité de réunir dans une même enceinte toutes les institutions de la République. C'est inédit !

Rares sont les démocraties où on peut retrouver un format qui permette au Président de la République de s'asseoir dans une même salle aux côtés du Président de l'Assemblée nationale, du Président du Conseil économique, social et environnemental, du Médiateur de la République, de l'ensemble des institutions ici présentes, mais aussi des députés, ministres et conseillers de la République, pour échanger sur les problématiques de l'Etat de droit, sur les responsabilités des institutions, sur le dialogue des institutions, dialogue qui, comme vous l'avez rappelé avec pertinence, doit être un dialogue souple dans l'esprit de Montesquieu, un dialogue dynamique sans lequel, évidemment, on va vers une cassure. Et, il est heureux que cette journée permettra des échanges sur les missions, les difficultés, puisque, je sais que des difficultés, il y en a, car la mission, elle est sacerdotale, elle est difficile,

et les moyens ne suffisent jamais pour mener à bout la mission telle qu'elle vous a été confiée par le peuple sénégalais à travers sa représentation.

Cette édition est célébrée dans un contexte marqué par une conviction largement partagée quant à la nécessité du renforcement des valeurs civiques et républicaines. Cette journée dédiée aux institutions, Mesdames et Messieurs, se veut un cadre d'échanges pour traduire ma volonté de consolider l'Etat de droit et enrichir notre système démocratique. Cet idéal démocratique qui est une de nos valeurs les mieux partagées exige un dialogue fécond et une coopération entre les institutions de la République, je l'ai rappelé ; l'enjeu étant, ici de trouver le meilleur équilibre entre elles pour garantir leur fonctionnement optimal au bénéfice du citoyen.

Si j'ai proposé, et l'Assemblée nationale l'avait d'ailleurs souhaité depuis longtemps, que le Premier Ministre, ici présent, soit le premier des Premiers Ministres du Sénégal à se rendre à l'Assemblée nationale tous les quinze jours, c'est pour permettre le dialogue politique, car dans une démocratie, le dialogue politique se passe à l'Assemblée nationale et non dans la rue ni dans les medias. Le dialogue politique se passe au Parlement, car c'est là que le peuple est représenté !

Et, je voudrais féliciter les Députés de la douzième législature, parce que vous êtes, en réalité les seuls représentants du peuple. Même le Président de la République, clé de voûte des institutions, élu au suffrage universel direct, n'a pas ce titre. Vous êtes les représentants du peuple. Donc, c'est devant votre représentation, dans votre hémicycle, que le débat politique national doit être posé et que le Gouvernement, qui incarne l'Exécutif, puisse venir dire aux Députés, représentant le peuple, ce qu'il fait au quotidien, donner des explications sur sa politique pour que nul n'en ignore.

Je pense que, dans quelques jours, nous allons inaugurer une ère nouvelle. Je souhaite simplement que cette tribune soit l'occasion de clarification des politiques publiques. Il n'y a pas de sujet tabou. Nous sommes prêts à répondre de tout, parce que ce que nous faisons est clair, transparent et limpide. Donc, on n'a pas besoin de préparer des débats ou des questions. Gardez vos questions, les ministres vont venir ! De toutes les façons, ils sont obligés de défendre leur politique : celui

qui ne peut pas défendre sa politique devant l'Assemblée nationale amènera le Président de la République à en tirer les conséquences. Il faut que les gens soient à jour pour donner les explications, puisque tout est là, tout est disponible.

Nous sommes une démocratie exemplaire, nous n'avons rien à envier à personne. Vous avez rappelé la charte du Mandé que j'aime bien également rappeler à certains de nos interlocuteurs : en 1236, pas loin d'ici, Soundjata Keita a élaboré sa charte. Mais, j'ajoute que le Sénégal, avant la révolution française, a connu une révolution au Fouta, en 1776 au moment où la révolution américaine se faisait. Avec l'avènement de l'Almamyat, on a défini les conditions d'accès au pouvoir de l'Almamy : dans quelles conditions il doit être choisi et dans quelles conditions il doit être démis.

Donc, ce pays a un héritage lointain, historique, qu'il faut préserver. Le dialogue des institutions est aussi l'héritage de tout ce patrimoine historique que les Sénégalais doivent connaître et que, d'ailleurs, nos historiens se mettent à rééditer. Et je les encourage dans cette volonté de réécrire l'histoire du Sénégal, des origines à nos jours, sous la conduite éclairée d'un député, l'éminent Professeur Iba Der THIAM, que je salue.

Célébrer les institutions, c'est exalter le civisme, ce concentré de droits et d'obligations. Mais le civisme ne signifie nullement revendiquer tout le temps. C'est bien de revendiquer, mais faudrait-il que ces revendications soient en adéquation avec les réalités de notre pays, avec les capacités de notre pays, avec les ambitions que nous avons et que nous soyons solidaires aussi.

Puisque nous sommes treize millions six cent et quelques mille Sénégalais, il ne faut pas qu'une petite minorité accapare toutes les ressources du pays. Et les autres douze millions et quelques? Et les autres ? Parce que, nous, nous sommes là aussi pour représenter tout le monde. « Yaayu seex njaaxaanaay lay téddee »<sup>2</sup> .

---

<sup>2</sup> Littéralement : une mère de jumeaux doit se coucher sur le dos (pour permettre aux nourrissons de téter de façon équitable). Une personne responsable et détentrice d'une autorité doit être équitable.

Que l'on soit paysan, éleveur, pêcheur, étudiant, ouvrier, syndicaliste, ministre, député, le Président de la République doit regarder pour tout le monde, il doit servir tout le monde !

Donc, nous ne sommes pas contre la revendication, bien entendu. Nous-mêmes, nous avons revendiqué pour être là où nous sommes. Nous ne sommes pas contre la revendication, mais nous sommes pour un dialogue franc et sincère qui permette de préserver, effectivement, les acquis qui permettent à leur tour de faire en sorte que le peu que nous avons soit distribué de la meilleure des façons, c'est-à-dire de la façon la plus équitable.

C'est cela également que je voulais dire en matière d'obligations. A savoir qu'il faut préserver les droits, parce qu'un Etat de droit, c'est un Etat qui protège les droits de ses citoyens. C'est un Etat aussi qui fait respecter les devoirs des citoyens. On ne peut pas laisser l'anarchie s'installer dans une démocratie où les règles sont clairement établies : les règles du jeu sont établies, des candidats battent campagne pendant vingt-un jours, chacun déroule son programme et fait ce qu'il veut, empêchant tout le monde de dormir. A l'arrivée, le peuple souverain décide. Quand il décide, c'est fini ; la récréation est terminée, il faut se mettre au travail jusqu'à la campagne suivante où chacun va encore essayer. Mais entre les deux moments, il faut qu'on travaille, qu'on produise, il faut que le pays avance. Si on n'a pas compris cela, c'est qu'on n'a rien compris !

Je pense que la question des droits et des devoirs est au cœur du fonctionnement des institutions de la République. Et c'est cela qui doit façonner nos comportements au service de l'intérêt général. Il faut améliorer notre rapport à l'intérêt général et notre quête individuelle et collective.

Nous avons un gros problème au Sénégal, qui est un problème global relatif à la perception de ce qu'est l'intérêt général.

Est-ce qu'aujourd'hui, à travers nos actions de tous les jours, nous laissons une part à cet intérêt général ?

Tellement, à un moment donné, le débat a été pollué par, comme vous l'avez rappelé Monsieur le Président, l'égoïsme.

Il faut qu'on pense à ce qui est là pour tout le monde : la voie publique par exemple, elle est là pour tout le monde. Mais on dit « *mbeddum buur* »<sup>3</sup>.

« *Mbeddum buur dafa war a set, dafa war a baax, waroo ci dox di daanu di damm*<sup>4</sup> ». Donc, tout le monde se doit de contribuer à améliorer le cadre de vie. Evidemment, il y a des responsabilités pour cela.

Le choix du thème : « Rôles et responsabilités des institutions dans la promotion des valeurs civiques et républicaines », comme vous l'avez rappelé, témoigne de cette préoccupation fondamentale de bâtir ensemble une citoyenneté exemplaire.

C'est dans cette dynamique que j'ai pris des décisions que vous avez rappelées, dont des actes parfois symboliques comme la tenue, à la présidence de la République, tous les premiers lundis de chaque mois, et en présence de tous les membres du Gouvernement, d'une cérémonie destinée à rendre les honneurs au drapeau national, cérémonie qui a lieu également dans toutes les régions du Sénégal et que certains conseils municipaux nouvellement installés ont décidé à leur tour d'organiser.

Je voudrais, à ce propos saluer le geste d'un ministre, qui m'a été rapporté, qui lui, non seulement participe à la séance mensuelle, mais tous les matins à huit heures, devant son ministère, procède à la levée du drapeau. C'est le Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement, Monsieur Mansour Elimane KANE que je félicite. Je crois que c'est un exemple à saluer et à suivre.

Il y a aussi la prise en compte de la promotion des valeurs citoyennes dans les attributions du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne, pour renforcer l'esprit patriotique dans la

---

<sup>3</sup> « *Mbeddum buur* »: la voie publique

Littéralement : la voie du roi (pour dire qu'elle appartient au roi et donc à aucun citoyen identifié). C'est une façon d'indiquer une responsabilité collective, ce qui est synonyme d'un déni de responsabilité individuelle.

<sup>4</sup> La voie publique doit être propre, elle doit être bien (entretenu), on ne doit pas tomber et se casser la jambe en y marchant.

formation et faire de la citoyenneté une force motrice du développement et les réformes engagées dans le sens de la bonne gouvernance et qui constituent une invite au respect du bien commun.

Là aussi, je pense que l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) est là. Madame la Présidente attend ses déclarations de patrimoine ! Donc, je voudrais vraiment insister auprès des assujettis, des personnalités concernées, à commencer par les membres du Gouvernement, parce que « ñoonu la man a waxal<sup>5</sup> ».

Mesdames, Messieurs les Ministres, aidez Madame la Présidente à recevoir ses déclarations !

Nous avons bien discuté, j'ai compris son souci et je comprends celui des autres. Les gens pensaient que c'était simplement une déclaration sur l'honneur, alors qu'il fallait avoir les pièces qui attestent de l'exactitude de l'information. Donc, il faut se donner le temps, très rapidement, en tout cas avant la fin de l'année, puisque c'était un engagement fort dans notre gouvernance qu'avant la fin de l'année 2014 la déclaration de patrimoine deviendrait une réalité. Comme c'est le dialogue des institutions, c'est l'occasion aussi de se dire des vérités, sinon nous aurions fait des déclarations sans conviction.



**Mme Nafi Ngom Keita**  
Présidente de l'OFNAC

Nous devons comprendre que l'avenir du monde se trouve dans la transparence et, de plus en plus, quand vous voyagez, vous voyez à travers les pays, y compris les plus développés, les différences en matière de gouvernance. Même les personnels subalternes commencent

---

<sup>5</sup> C'est à eux que je peux m'adresser.

à refuser les appuis qu'on leur fait. Il y a de grandes nations où ces appuis existent et sont encore acceptés comme il y en a d'autres où ils sont refusés, car les agents vous disent qu'ils font leur travail.

Nous, nous avons un chemin difficile, car je connais le poids de l'héritage, je connais aussi la mentalité de notre société. Mais justement, notre rôle en tant que leaders c'est d'affronter ces sujets et de pouvoir apporter un changement qualitatif dans les mentalités. Parce que, aussi, « sooy maye, na nga maye loo moom ! na nga maye lu lew ! »<sup>6</sup> Parce que « mbaax rekk ci alalu jambur, looku du mbaax<sup>7</sup> » ! C'est ça le problème et je sais que vous ne subissez pas ce que j'endure !

« Aa! Moom loxo bi dafa dagg fii ! Daggul fii de ! Damay def lu ma mën ! Daggul, lu ma am da ma koy joxe ! »<sup>8</sup> Mais, « boo amul nak, bula kenn dugal ci def loo manul<sup>9</sup> ! » Parce que si tu le fais, tu seras seul devant le juge. Après, les gens vont vous oublier complètement. Il faut quand même faire ce qu'on peut faire ; ce qu'on ne peut pas faire, il ne faut pas l'essayer, c'est ce qui vous rendra tranquille, qu'il y ait l'OFNAC ou pas. Ainsi, vous n'aurez aucun souci et vous dormirez tranquille. Je voulais plaider pour Madame Nafi NGOM pour qu'elle reçoive dans les quelques jours qui restent (de l'année 2014) les déclarations, quitte à les recevoir dans un premier temps et donner un délai supplémentaire de dix jours, au besoin, pour apporter les pièces justificatives ; mais au moins qu'on reçoive l'ensemble des déclarations des personnes assujetties avant la fin décembre 2014.

Je vais m'en arrêter là : après le cours magistral du Président de l'Assemblée, il n'y a plus rien à ajouter.

En tout cas la cérémonie a été très belle.

---

<sup>6</sup> Il faut offrir ce qui vous appartient, ce que vous avez acquis de façon licite.

<sup>7</sup> Car on ne peut être généreux sur les biens d'autrui.

<sup>8</sup> Littéralement : il a la main coupée ici (le Président de la République désigne le haut de son bras. En wolof cette expression est utilisée pour signifier qu'une personne est avare). Elle n'est nullement coupée ici ! Je fais seulement ce qui est en mon pouvoir. Elle n'est pas coupée, car je donne ce que j'ai !

<sup>9</sup> Mais quand tu n'as pas (les ressources), que personne ne t'incite à faire quelque chose qui est au-delà de tes moyens !

Je voudrais à mon tour féliciter Monsieur le Ministre Mansour SY pour avoir organisé de main de maître cette journée dont nous attendons avec beaucoup d'impatience les résultats, enfin, les conclusions et recommandations qui en sortiront.

Je voudrais vous remercier et dire Vive le Sénégal ! Vive la République !



M. Le président de la République à côté du Ministre du Travail,  
Du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des  
Relations avec les Institutions



Pr Serigne DIOP, Médiateur de la République,  
modérateur du Panel, à coté du Ministre Mansour SY

## DEUXIEME PARTIE

*Communications et contributions au panel sur :  
« Rôles et responsabilités des Institutions dans la  
promotion des valeurs civiques et républicaines »*

*Auditorium Mamba GUIRASSY  
du Conseil économique, social et environnemental*

Quelques panélistes



**Contribution du Colonel Baba DIAKHATE,  
Directeur du Service civique national (Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de  
la Construction citoyenne)**



**Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions ;  
Monsieur le Médiateur de la République ;  
Monsieur le représentant du Ministre de l'Education nationale ;  
Chers invités,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais tout d'abord saluer l'organisation de cette journée et la pertinence du thème.

En effet, ce thème permettra d'identifier les actions convergentes des Institutions dans la lutte contre l'incivisme et la promotion des valeurs civiques.

Et c'est avec un réel plaisir que je m'acquitte de cette tâche, combien exaltante de porter la contribution du Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne à travers le Service civique national à ce panel.

C'est en sa qualité de membre du Gouvernement que le Ministre de la Jeunesse a reçu une mission de Promotion des Valeurs civiques pour la première fois par le **décret 2012-1163 du 29 octobre 2012 et de la Construction citoyenne par le décret n°2014-6845 du 06 juillet 2014.** Cette mission était et reste toujours dans les compétences du Service civique national.

Le civisme est devenu une préoccupation institutionnelle et, pour une meilleure compréhension de ce concept, vous me permettez d'emprunter les propos du Président poète **Léopold Sédar SENGHOR**: « Le civisme, c'est le **patriotisme agissant**, c'est la volonté consciente qui pousse chaque citoyen à vivre son patriotisme, à le traduire en actes, qui lui donne le sentiment de ne pas vivre pour soi mais en société, ce qui implique :

**L'observation stricte** des lois et règlements, le **travail bien fait** dans la discipline librement consentie, mieux encore cette **solidarité nationale** qui pousse chaque citoyen à faire plus que son devoir, à vaincre l'égoïsme personnel, à apprendre **l'honnêteté, le dévouement** ».

A travers cette définition apparaissent des concepts comme **la solidarité, l'honnêteté, le patriotisme, le respect des lois**. C'est dire que les valeurs civiques fondent le for intérieur de l'individu sur ses actes à l'égard de sa nation, de son pays.

Dans le même cadre, dès son accession à la magistrature suprême, le Président de la République, son Excellence Monsieur Macky SALL avait annoncé qu'il accordait une grande importance à la vulgarisation du concept de civisme. Il avait rappelé que c'est la meilleure manière de lutter contre l'égoïsme et contre toute velléité de particularisme pouvant menacer nos jeunes nations, encore fragiles.

D'une manière générale, les valeurs sont *des principes, des normes ou des qualités que l'on juge souhaitables et auxquelles le citoyen attache du prix*.

Ces valeurs sont le ciment de la société et résultent de l'héritage culturel que les institutions sociales comme l'école, la famille, la religion, servent à transmettre et à renforcer.

Quant aux valeurs républicaines, elles prennent leur fondement **dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789** et sont inscrites à **l'article 1** de la Constitution sénégalaise de 2001 en ces termes :

« La République du Sénégal est **laïque, démocratique et sociale**. Elle assure **l'égalité** devant la loi de tous les citoyens... ».

Ces valeurs républicaines sont le résultat d'un consensus politique qui aboutit à l'affirmation de l'identité nationale. Elles constituent les

principes communs sur lesquels les citoyens se sont accordés pour vivre ensemble.

**Les valeurs de laïcité, de démocratie, d'égalité**, des socles de notre nation, rendent possibles la participation des citoyens à la **Res publica** (chose publique), qui conduit à la formation d'une identité républicaine commune.

Ces valeurs civiques et républicaines sont indispensables pour relever les défis de la croissance et du développement. Elles sont gages de productivité et de réussite de tous les plans de développement pouvant être élaboré par les autorités, notamment le Plan Sénégal Emergent (PSE).

Ainsi, pour ce thème, il sera abordé les responsabilités du secteur jeunesse dans la promotion des valeurs civiques d'une part et les engagements pour la promotion des valeurs civiques et citoyennes chez les jeunes d'autre part.

### **I/ Les responsabilités du secteur jeunesse dans la promotion des valeurs civiques et républicaines.**

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne est membre du Gouvernement.

A ce titre, il prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de Promotion du Civisme et de la Construction Citoyenne.

C'est dans ce cadre que la Direction du Service Civique procède à des recrutements annuels de jeunes volontaires pour porter le message du civisme et de la citoyenneté.

Ces jeunes recrutés bénéficient d'une formation civique et morale de vingt un (21) jours qui comprend trois volets :

- une formation civique et citoyenne qui permet aux volontaires de s'approprier les règles de vie en collectivité et de promouvoir le savoir- être, le savoir-faire et le savoir-devenir, avec l'acquisition d'aptitudes nouvelles par la formation d'un être complet. Elle permet également de développer l'éducation à la citoyenneté qui passe par une participation active du volontaire à la vie de la nation ;

- une formation professionnelle ou qualifiante, niveau opérateur, axée sur le savoir-faire immédiatement applicable dans un domaine précis pour faciliter l’insertion socio-économique des volontaires ;
- une formation militaire permettant d’inculquer les valeurs portant sur la discipline, l’endurance et la rigueur militaire axée sur des exercices de cohésion notamment le sport et l’ordre serré.

Engagé pour une durée de deux (02) ans, ces volontaires vont être déployés au niveau des Inspections régionales de la Jeunesse et des Centres départementaux de la Jeunesse.

C’est fort de la formation civique et morale reçue, que les volontaires présents dans chaque département mènent diverses activités :

- sensibilisation sur les symboles de la nation dans les écoles primaires, ce qui permet la pratique de la levée des couleurs ;
- sensibilisation sur le VIH/sida, les IST, le choléra, la maladie à virus Ebola ;
- organisation de journées de propreté dans les écoles, les places publiques, les lieux de culte ou les centres de santé ;
- organisation de conférences sur le civisme, les valeurs républicaines et citoyennes dans les écoles et les quartiers en rapport avec les Associations sportives et culturelles.

Depuis sa création en 1998, **vingt deux** (22) programmes de mobilisation de volontaires ont été mis en œuvre dans **dix** (10) secteurs, en particulier :

- Développement local, gestion urbaine, animation socio-éducative, santé communautaire, alphabétisation ;
- Protection civile, hygiène publique et environnement, agriculture, citoyenneté et pêche.

Ces volontaires envoient régulièrement des rapports mensuels relatifs aux activités de sensibilisation et de pratiques citoyennes.

Cette mission de formation mais surtout de préparation des jeunes à être des citoyens « **imbus des valeurs civiques et républicaines** » cadre avec l’appel du Président de la République Monsieur Macky SALL qui entend disposer d’un service civique national qui dépasse les activités de vacances pour devenir un organe d’encadrement de la jeunesse qui devra pendant un temps déterminé servir bénévolement la patrie dans le cadre d’un service civique.

Egalement, le Ministère favorise le brassage culturel et la démultiplication des opportunités de contacts par l'organisation des Camps d'utilité publique en partenariat avec les Mouvements de Jeunesse, avec la participation des jeunes des localités.

Ces camps d'une durée de quinze (15) jours ont pour objectif d'inculquer aux jeunes les vertus et les valeurs de civisme, de patriotisme, du sens du devoir, de la responsabilité individuelle et collective par leur participation active et bénévole dans les actions collectives de développement.

L'édition vacances 2013 dont le thème était « **Agir pour Devenir** » avait mobilisé plus de six cent (600) jeunes autour de quatre camps, notamment dans la région de Ziguinchor où elle a permis la réalisation de la digue-piste entre Kaguit et Toutou ; dans les régions de Kaolack et Fatick avec la réhabilitation d'infrastructures scolaires respectivement à Diafat et Patar Sine ; dans la région de Dakar, à Thiaroye, dans le cadre de la lutte contre les inondations et dans la région de Louga avec le reboisement de la Grande Muraille Verte.

Pour l'édition Vacances 2014 ; « *Les jeunes, acteurs d'un Sénégal émergent dans une Francophonie dynamique* », « **Jeunesse en Action** », mille deux cents jeunes (1200) ont été mobilisés autour de six Camps d'utilité publique et ont mené les actions suivantes :

- réhabilitation du Poste de santé de Dioffior dans la Région de Fatick
- réhabilitation de l'Ecole Primaire Al Gore N'Dioum à Diourbel ;
- réhabilitation du Fort de Podor ;
- consolidation de la piste digue de Kaguit Youtou ;
- reboisement de la Grande Muraille verte ;
- lutte contre les inondations à Thiaroye.

Habituellement, seuls deux (02) camps étaient organisés, notamment pour la lutte contre les inondations dans la banlieue de Dakar et le reboisement de la Grande Muraille verte à Keur Momar Sarr, dans la région de Louga.

Généralement la visite du Ministre de tutelle à ces Camps est marquée par la distribution du drapeau national aux autorités municipales et administratives des localités.

C'est ainsi que les communes de Podor, N'Dioum et Diourbel ont reçu un lot de drapeaux au profit de leurs différents quartiers à l'occasion de l'édition 2014.

Enfin, les Actions Citoyennes et Volontaristes ont pris une forme particulière de mobilisation des jeunes pour faire face aux périls qui surviennent dans la vie de la nation. Chaque année, les volontaires sont mobilisés dans diverses opérations :

- **Opérations de secours aux sinistrés des inondations**

Mobilisation de volontaires dans la banlieue dakaroise dans les opérations :

- de pompage avec motopompes ;
- d'évacuation d'eau des maisons ;
- d'aide aux déménagements des sinistrés ;
- de remblai de certaines maisons et espaces publics ;
- d'opérations de distribution d'eau pendant la pénurie d'eau.

- **Opérations de propreté et de prévention routière**

Ces opérations sont ponctuelles et répondent à un souci d'assister les citoyens dans des moments précis.

Les opérations de propreté ou journées d'investissements humains sont une mobilisation dans les lieux comme une école (opération Ubbi Tey Jàng Tey), un centre de santé, un lieu de culte...

Opérations de sensibilisation lors des moments de grands rassemblements comme la Foire, le Magal de Touba, le Maouloud, le Pèlerinage chrétien de Popenguine.

## **II/ Engagement pour la promotion des valeurs civiques et républicaines**

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Construction citoyenne, dans sa mission de promotion des valeurs civiques et républicaines, s'évertuera à prendre les mesures suivantes :

- 1- *Poursuite du recrutement et de la formation des jeunes volontaires avec leur déploiement au niveau régional et départemental pour la sensibilisation sur le comportement et l'identification des symboles de la Nation ;*
- 2- *Reconduction, voire augmentation, des Camps d'utilité publique au niveau national ;*
- 3- *Vulgarisation et élargissement de la campagne de distribution du drapeau national à travers le pays ;*
- 4- *Finalisation de la charte des valeurs civiques ;*
- 5- *Invitation des collectivités éducatives à choisir des thèmes relatifs à la promotion des valeurs civiques pour les colonies de vacances.*

### **En conclusion,**

Ces concepts de civisme, citoyenneté et patriotisme interpellent deux acteurs principalement : l'Etat et la Famille :

- ✓ l'Etat pour son rôle d'organisateur, de formateur et de garant des libertés ;
- ✓ la Famille pour son rôle de premier cadre dans l'assimilation, les principes, les valeurs et les normes.

La situation actuelle appelle à une généralisation de l'enseignement du civisme du primaire au secondaire et, dans la vie publique, à l'insertion du civisme notamment à l'examen pour l'obtention du permis de conduire et à l'accès à la nationalité.

Face à la crise des valeurs, à l'incivisme et à l'indiscipline notoire touchant toutes les couches de la société, il apparait urgent d'intervenir, tant le mal présente un coût économique, social et moral important pour le pays.

Beaucoup d'organisations travaillent dans ce cadre, sans une réelle visibilité ; une coordination et une harmonisation des actions et contenus des programmes est nécessaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Communication de Monsieur Mame Ibra BA**  
**Directeur de l'Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement**  
**de l'Education (INEADE)/ Ministère de l'Education nationale**



**Monsieur le Premier Ministre,**  
**Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement,**  
**Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs et Représentants**  
**d'organisations internationales,**  
**Mesdames, Messieurs, chers invités,**

Le thème qui nous réunit aujourd'hui, à savoir, le rôle et la responsabilité des institutions dans la promotion des valeurs civiques et républicaines, est d'une importance capitale pour l'avenir de notre pays.

En effet, tout le monde constate avec beaucoup d'amertume et de désolation, une généralisation de l'incivisme, une désacralisation et une banalisation à outrance des institutions de la République, du bien commun et un délitement profond de toutes les valeurs cardinales. La crise de la citoyenneté se manifeste sous plusieurs aspects si bien qu'il convient de se demander si c'est l'institution scolaire qui est en faillite ou si c'est la société entière qui a échoué.

L'espace scolaire est le théâtre des conflits sociaux (grève des enseignants, mouvements des élèves et des étudiants, absentéisme et

violence scolaire etc.). L'image de l'école se dégrade de plus en plus et l'on assiste impassible à la crise des valeurs. A cet égard, traiter une telle problématique n'est pas facile ; l'on tombe dans une sorte de tautologie car les crises socioculturelles et économiques engendrent des crises au sein de l'institution scolaire et vice versa. Lorsque l'institution scolaire est en crise, la société en pâtit comme l'écrivait Charles Péguy en 1904 : « *la crise de l'enseignement n'est pas une crise de l'enseignement ; il n'y a pas de crise de l'enseignement ; il n'y a jamais eu de crise de l'enseignement ; les crises de l'enseignement ne sont pas des crises de l'enseignement ; elles sont des crises de vie.* »

Cette relation dialectique nous pousse à nous interroger sur les rôles et responsabilités de l'institution scolaire dans la promotion des valeurs civiques et républicaines. Il est facile d'affirmer que la citoyenneté est "en chute libre" ou "en crise" et de s'exclamer : « Mais que fait l'école? Quelle réponse apporte-t-elle face à la crise de la citoyenneté ? »

1. Quel est l'état des lieux de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines ?
2. Quels sont les goulots d'étranglement qui empêchent une éducation à la citoyenneté et au développement durable de devenir une réalité ?
3. Comment restaurer les valeurs civiques et républicaines ?

### **1. Quel est l'état des lieux de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines ?**

Depuis l'antiquité gréco-romaine, l'institution scolaire a toujours poursuivi deux missions principales qui aboutissent à la formation d'un homme intégral, libre et adapté aux valeurs et normes sociales. Les deux missions assignées à l'école sont :

- une mission d'épanouissement individuel, un lieu d'expression des libertés, des droits, de l'éclosion des talents et d'affirmation de soi ;
- et en même temps l'école joue une mission de socialisation, de transmission des valeurs qui promeuvent le savoir-vivre ensemble, le savoir-co-devenir, car la finalité de toute action éducative « c'est de développer l'humanité ».

Durant le siècle des lumières, la vocation de l'école est de devenir le lieu d'excellence de promotion des valeurs civiques et républicaines.

Pour y parvenir, l'institution scolaire doit véhiculer les valeurs universelles telles que la liberté, l'égalité, la fraternité et la démocratie. Pour y parvenir, il fallait rompre d'avec les exclusions et mettre en place une école républicaine ou une école de la république.

Telle est la motivation de la loi du 16 juin 1881, dénommée loi de Jules Ferry qui a créé l'école de la République en France rendant l'enseignement primaire public gratuit et obligatoire pour les enfants de (6 à 13 ans). Cette loi impose également un enseignement laïc dans les établissements publics et encourage vivement l'éducation des femmes. Pour approfondir la notion de citoyenneté et ancrer davantage les valeurs républicaines, Rousseau prône une éducation naturelle, une véritable éducation à la liberté, John Dewey théorise l'éducation à la démocratie dans son ouvrage *L'école et la démocratie*. Pour Freinet, l'éducation à la citoyenneté ne saurait se faire tant qu'on ne développe pas « *une école liée à la vie par la vie et pour la vie* ». L'espace scolaire est le lieu d'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs à travers un apprentissage pratique : les journaux scolaires, les clubs, les jardins deviennent des lieux d'apprentissage de la démocratie et des valeurs sociales. La notion devient intrinsèquement liée à la participation à une **pédagogie active**.

Dans la même optique, la pédagogie institutionnelle (*Oury et Vasquez, 1971, 1973 ; Oury et Pain, 1972 ; Oury et Pochet, 1979 ; Imbert, 1976 ; Boumard, 1978*) montre que si l'école veut favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, la première chose à faire est donc de rendre possible et probable, chez les élèves et les étudiants, l'exercice de la citoyenneté, fondement d'une posture éthique et de compétences pratiques transposables à l'ensemble de la vie sociale.

Tous ces modèles seront consolidés par les courants constructivistes et socio-constructives et les modèles cognitivistes qui mettent en évidence l'idée selon laquelle la citoyenneté est un construit social et que l'apprenant l'intègre en situation de vie et non de façon théorique. Le système éducatif sénégalais, même s'il est traversé par des crises profondes, a toujours pris en considération les différents modèles pour une éducation aux valeurs citoyennes au niveau de ses finalités, des objectifs, des curricula et manuels et matériels didactiques.

Les deux lois d'orientation que nous avons élaborées, à savoir la loi d'orientation 71-36 du 03 juin 1971 qui a connu un décret d'application, notamment le 79 -1165 du 20 Décembre 1979, et la loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991 se prononcent sans ambiguïté pour une éducation citoyenne.

Ainsi, il est stipulé dans la loi d'orientation 91-22, 16 février 1991, dans l'article 1, Alinéa 2 que l'éducation au sens de la présente loi tend : « à promouvoir les valeurs dans lesquelles la nation se reconnaît : elle est éducation pour la liberté, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme, développant le sens moral et civique de ceux qu'elle forme, elle vise à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et des règles de la vie sociale et œuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel. »

Cette loi d'orientation dégage six principes pour la promotion des valeurs civiques et républicaines

- ✓ la responsabilité de l'Etat ;
- ✓ la laïcité ;
- ✓ l'éducation nationale est démocratique ;
- ✓ l'éducation nationale est sénégalaise et africaine ;
- ✓ l'éducation permanente.

La lettre de politique générale de l'éducation et de la formation de janvier 2013 énonce les principes suivants :

- ✓ la revalorisation des principes et valeurs de la République comme un facteur de stabilité et de développement ;
- ✓ l'adoption de l'approche basée sur les droits humains qui considèrent le droit à l'éducation comme préalable à l'exercice de tous les autres droits et garantissent l'accès à l'éducation, l'équité et l'égalité de chance ;
- ✓ la promotion de la bonne gouvernance à travers le développement de la transparence, la responsabilité, la reddition des comptes, l'inclusion des parties prenantes, le contrôle et le suivi-évaluation ainsi que l'adoption de la gestion axée sur les résultats impliquant tous les niveaux de la chaîne hiérarchique, du niveau central jusqu'à la classe.

La dernière réforme curriculaire, qui est à l'étape de généralisation au niveau du primaire qui entre désormais par les compétences, prend en charge les questions civiques comme objet d'apprentissage au niveau du sous-domaine intitulé « **Vivre ensemble** » qui est la deuxième activité disciplinaire du Domaine « *Education au développement durable* ». Le sous-domaine « *vivre ensemble* » comprend les disciplines d'éducation civique, morale et sanitaire en mettant en relief des thèmes d'actualité relatifs à la vie en communauté : problèmes de droits, de paix, de citoyenneté, de genre, etc. Il offre, donc, un champ d'investigation plus large tout en mettant l'accent sur l'acquisition d'attitudes et de comportements citoyens fondés sur des valeurs indispensables à la vie collective. Il s'agit de renforcer l'harmonie, la cohésion, l'unité et la solidarité au sein du groupe. Le sous domaine du « **Vivre ensemble** » opte pour une morale du comportement, de l'action avant d'être l'historique ou la description des institutions.

Parmi les pratiques de référence, il convient de noter qu'au niveau de l'enseignement moyen général, l'éducation à la citoyenneté est une discipline enseignée mais qui n'a pas le même coefficient que les autres matières. Le concours général met en compétition un prix sur l'éducation à la citoyenneté et au développement durable.

## **2. Les goulots d'étranglement qui empêchent une éducation à la citoyenneté et au développement durable de devenir une réalité**

Toutefois en dépit des réformes et de toutes les initiatives prises, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines tarde à se concrétiser et à se matérialiser dans l'esprit et dans le corps des apprenants. Ce retard ou défaut d'appropriation s'expliquerait par les raisons suivantes :

- l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines est une éducation aux valeurs qui est actée par le comportement au quotidien alors que l'institution scolaire valorise plus le cognitif ;
- les éducateurs continuent à transmettre la connaissance théorique de la morale et de l'éducation civique alors que « *le mot **chien** ne mord pas, l'apprentissage théorique d'une règle de la démocratie ne garantit pas son application* » ;

- l'institution scolaire est marquée par des closures institutionnelles, spatiales et temporelles : l'appartenance à un club ou une association n'est pas valorisée au même titre que l'obtention de la meilleure note en mathématique ou en dissertation ;
- les conflits sociaux sont récurrents dans le champ de l'école : violences, grèves, débrayage etc. ;
- les règles d'éthique et de déontologie qui constituent le substrat sur lequel repose le métier d'enseignant ne sont pas maîtrisées par les enseignants. Les enseignants ne gardent plus la distance requise et ne constituent plus des modèles à imiter ;
- les médias de même que les technologies de l'information et de la communication véhiculent des messages de violences, de modèles de vie extravertis ;
- les manuels et supports d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs républicaines ne sont pas nombreux ;
- les valeurs enseignées à l'école ne sont pas articulées à nos réalités sociales et culturelles.

### **3. La restauration des valeurs civiques et républicaines**

Le rôle de l'école dans la restauration des valeurs civiques et républicaines est primordial. L'école doit jouer pleinement son rôle d'éducatrice en promouvant un enseignement basé sur les valeurs civiques et républicaines. Pour ce faire, elle devra renforcer l'éducation à la citoyenneté et au civisme en mettant l'accent sur une pédagogie fondée sur l'agir. Si nous voulons que le civisme apporte une contribution utile au développement de la nation, nous devons concevoir une éducation civique qui repose d'abord sur le jeu naturel des mécanismes démocratiques, le respect du pluralisme, la participation effective des citoyens au fonctionnement des Institutions. En définitive, pour la promotion des valeurs civiques et républicaines, il s'agit d'élaborer une politique globale de promotion des valeurs civiques et républicaines dont les axes suivants peuvent être retenus :

- la pacification de l'espace scolaire par l'adoption d'un pacte social revalorisant la fonction et le métier ;
- la responsabilisation et l'autonomisation, l'initiation des élèves au débat démocratique : le développement de gouvernements scolaires et de parlements scolaires ;

- la prise en charge de l'éducation citoyenne dans les projets d'école et les projets d'établissement ;
- l'ouverture de l'école à la vie, la participation aux activités périscolaires (civisme, scoutisme, vacance citoyenne, volontariat saisonnier réfection des écoles, cours de renforcement, campagne de propreté, collaboration avec les ONG, les parents d'élèves, les partenaires) ;
- la transdisciplinarité et l'interdisciplinarité de l'éducation citoyenne ;
- l'éducation aux droits humains ;
- le soutien aux familles en difficultés et le développement d'une éducation inclusive ;
- l'instauration de mesures incitatives (prix annuel du civisme, récompense dédiée aux apprenants ayant accompli des actes civiques) ;
- une éducation aux valeurs locales (solidarité, entre-aide, paix, etc.) ;
- une éducation aux médias et technologies de l'information et de la communication ;
- la formation des enseignants à la maîtrise de la didactique de la citoyenneté ;
- l'élaboration de manuels et supports didactiques articulés à la thématique ;
- l'institutionnalisation des bonnes pratiques de références à l'école (levée des couleurs, journée de l'arbre, journée d'un héros).

## **Conclusion**

Dans ces divers domaines, il est possible d'intégrer la promotion des valeurs civiques et républicaines comme un objectif clairement affiché, assorti de réalisations concrètes, qui montre que le civisme est une composante majeure du « bien vivre ensemble ».

C'est cette vision de base qu'il faut promouvoir dans tous les milieux et pour toutes les générations. C'est particulièrement important aujourd'hui, du fait que beaucoup d'interdits et de repères traditionnels sont effacés, que les milieux éducatifs de base que constituent la famille et l'école ont de plus en plus de mal à assurer, voire assumer, cette

formation au civisme, du fait enfin que l'environnement culturel, social et médiatique favorise surtout l'individualisme et la débrouillardise, au détriment des valeurs civiques et républicaines.

Les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales et les partenaires au développement devraient elles aussi intégrer la restauration des valeurs civiques et républicaines dans leurs programmes, ce qui, à long terme, aidera à assainir la gestion des projets.

Le chantier est vaste et chaque composante de la société devra apporter sa contribution pour la consolidation de la conscience civique et républicaine, garante du « mieux vivre ensemble » et du développement durable.

Je vous remercie pour votre aimable attention.



Exposition sur les valeurs civiques et républicaines

## **Communication de Monsieur El Hadji Momar SAMBE, Président de la Commission Jeunesse, Education, Formation, Travail et Emploi du Conseil économique, social et environnemental**



**Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions,  
Monsieur le médiateur de la République,  
Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités,**

Je voudrais, au nom de la Présidente du Conseil économique, social et environnemental, Mme Aminata Tall, vous souhaiter la bienvenue dans cet auguste auditorium.

Mon intervention sur le thème proposé à notre réflexion sera développée autour de 3 axes :

- 1- Contexte et enjeux de notre problématique*
- 2- Défis à relever*
- 3- Rôles et responsabilités du CESE*

### **I- CONTEXTE ET ENJEUX**

Nous vivons aujourd'hui dans un monde d'incertitudes, un monde plongé dans une crise en tout genre : politique, économique, sociale, morale où s'expriment toutes sortes d'extrémismes avec diverses formes de violence : terrorisme, jihadisme, assassinats, guerres, instabilité.

Nous observons les mêmes phénomènes partout en Afrique avec l'irrédentisme, le terrorisme, dans la sous région, avec l'avènement de

Boko Haram au Nigéria qui irradie jusque dans les zones du Cameroun, etc.

« Il y a comme une folie qui s'est emparée du monde », disait-il prix Nobel de littérature, le nigérian, Wole Soyinka.

Le monstre se répand partout et rode à nos frontières ... et dans notre pays, nous en ressentons le souffle... Malheureusement, nos remparts sont à terre, fragilisés par des pratiques et un comportement aux antipodes de la citoyenneté, du patriotisme.

Le constat que nous pouvons tous faire est qu'une simple « revendication, un mécontentement ou un désaccord peut produire de la violence gratuite, la destruction de biens privés et publics et de violation des droits des autres citoyens" (cf. Tdr).

Les comportements des hommes et des femmes dans la rue, la circulation, les places publiques traduisent une sorte de déréliction dans laquelle tout le monde se complaît et qui peut faire le lit de n'importe quelle catastrophe.

Pourtant, nous avons déjà payé un lourd tribut à l'indiscipline et au laxisme avec le naufrage du bateau « Le Joola » (près de 2000 morts).

Malgré tout, dans le cercle familial comme dans le quartier ou le village, règnent encore le contournement des règles, la violation des lois, des règles et des normes qui expriment l'irrespect des voisins, d'autrui, irrespect du bien commun, de l'ordre commun.

Les manifestations sont multiples : des voies publiques sont bloquées du fait d'une manifestation politique, religieuse, coutumière ou d'une cérémonie familiale privée.

Tout est occasion de démontrer son égotisme, de faire triompher l'intérêt personnel au mépris de celui du voisinage, de la collectivité, de la cité ; mépris à l'égard de la société et de ses règles, du bien commun : on incendie des bus, des archives d'état civil, etc.

Tout y passe en matière de pollution : bruits, odeurs, ordures, occupation anarchique des espaces, des rues, etc. Avec tous les inconvénients que charrient de telles pratiques.

Ne parlons pas de notre rapport au temps qui ne peut que détériorer notre productivité et obérer notre projet de développement.

Dans un tel contexte, d'une complexité particulière, l'enjeu stratégique de développement du pays, le rêve d'entrer dans l'émergence exige une mobilisation exceptionnelle du peuple qui ne peut se réaliser de manière optimale que si la conscience citoyenne et l'engagement patriotique sont élevés à un niveau maximal.

### **Mais quels sont ces principes et valeurs républicaines ?**

Les principes Républicains faits de laïcité, de démocratie, d'unicité dans la diversité, de transparence, de responsabilité sont adossés aux valeurs de solidarité, d'égalité, de liberté, de justice sociale, d'équité, de respect du bien public.

Nous pensons que ce sont ces valeurs là qui peuvent nous armer et nous permettre de faire face efficacement et de manière durable aux gros dangers auxquels notre société est confrontée. Il s'agit donc de relever les défis de la discipline, de la stabilité, de l'ordre, de la sécurité, conditions sans lesquelles, il est difficile voire impossible de développer un pays.

## **II- DEFIS**

Pour prétendre relever les défis d'un tel enjeu du développement, il est nécessaire pour l'Etat et ses institutions d'engager la bataille à la dimension d'une telle situation.

### **Défi 1 :**

Il faut d'abord, à mon avis, **l'élaboration concertée d'une politique globale de l'Etat** exprimant un niveau de conscience élevé du mal sénégalais.

N'est-il pas curieux, en effet, que dans notre loi fondamentale, la Constitution, qu'il n'y ait pas trace, à côté de l'indication des DROITS des citoyens, la déclinaison de leurs DEVOIRS ?

Cette anomalie mériterait, sans nul doute, d'être corrigée. Car, elle exprime une sorte de licence donnée au citoyen qui n'a que des droits et aucun devoir. Or, nous semble-t-il, tout Droit appelle un Devoir, une responsabilité.

Il est vrai que des Codes ont été élaborés dans différents domaines (l'environnement, l'urbanisme, la route, etc.). Mais ils sont allègrement, impunément et constamment violés. C'est la règle plus que l'exception.

Dès lors, surgissent devant nous deux questions :

- ces codes sont-ils bien connus par les usagers (dans leur langue) ? Sont-ils bien appropriés par eux ?
- ces codes, font-ils l'objet d'une surveillance pour leur application effective par les services en charge de les faire respecter ? Ceci induit d'autres défis à relever:

### **Défi 2 :**

Ensuite, il faudrait certainement **faire connaître largement les principes et valeurs républicains que porte cette politique, soit à travers une charte traduite dans les langues nationales à populariser, soit à travers un tout autre instrument adapté.**

Une telle action continue devrait s'appuyer sur une stratégie globale qui articule plusieurs niveaux d'interventions de toutes les institutions, du niveau local au niveau national, actionnant plusieurs leviers.

Au niveau de la famille : devant la démission des parents de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants, il est nécessaire de « redonner à la famille la stabilité, l'autorité et le pouvoir dans l'éducation de base et l'insertion sociale de l'individu. Il s'agit, en outre, de promouvoir une parenté responsable dans l'éducation et l'épanouissement de tous les membres de la famille » (cf. Charte de gouvernance démocratique des Assises nationales);

**Au niveau du quartier, du village :** le délégué ou chef devrait être mis à contribution pour jouer les premiers rôles dans la promotion des valeurs.

**Aux niveaux communal et départemental :** Il doit en être de même pour le Maire au niveau de la Commune et le Président au niveau du Conseil départemental.

**Au niveau national :** les différentes institutions de la République doivent jouer leur rôle plein et entier.

Ne peut-on penser à un Service civique obligatoire dans chaque ordre de collectivité locale ?

Ces institutions, tout en donnant l'exemple dans la construction d'une éthique de responsabilité, guideront, coordonneront, créeront les conditions de l'acceptabilité sociale de la politique, après les concertations préalables pour l'adoption des politiques et stratégies.

Mais les institutions seules ne pourront pas atteindre l'objectif visé si les citoyens eux-mêmes ne s'impliquent pas. Or, c'est là que gît le mal sénégalais. Il s'insinue dans les replis profonds du tissu social et comportemental. Nous l'avons indiqué plus haut.

Cela nous amène à notre troisième défi.

### **Défi 3 :**

**Il faudra forger dans les consciences les marques de la citoyenneté et du patriotisme exige l'application rigoureuse de deux instruments.**

#### **1. La récompense, la valorisation des actes et comportements positifs (vertueux).**

Il s'agit de repérer dans les quartiers et dans les villages les plus reculés, dans la gent anonyme du peuple, des actes et comportements dignes d'être cités, d'être donnés en exemple. Car, en la matière, il ne s'agit pas seulement de dire, de clamer, de chanter, mais d'être, de vivre la citoyenneté, d'en faire un caractère qui nous signifie en tant que tel dans nos actes de tous les jours. C'est la pédagogie par l'exemple.

#### **2. La sanction, la répression des actes et comportements déviants.**

Est-il possible de bâtir, par l'exemple, la citoyenneté dans les populations, sans, dans le même temps, sévir contre sa violation, briser les ressorts qui donnent vie aux antivaleurs, aux contre-valeurs ? Nous ne le pensons pas.

Dès lors, il faudrait que l'on apprenne le respect rigoureux et conséquent de la loi à ceux qui ne connaissent d'autre langage que celui de la vigueur. Ainsi, la sanction devrait être appliquée avec fermeté, de manière intelligente, comme un outil pédagogique nécessaire.

Dans ce cadre, le dispositif citoyen construit sur la base de la stratégie partagée devrait connaître la même architecture liant les différents niveaux institutionnels dont nous avons parlé plus haut (quartier, village, commune, département, etc.).

Dans tous les cas, les leaders d'opinion, politiques, coutumiers, religieux, etc. devraient être mis à contribution.

### **III- QUELS PEUVENT ETRE LES ROLES ET RESPONSABILITES DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (CESE) DANS CE CADRE ?**

#### ***1- Rôles et missions du CESE***

La loi organique n°2012-28 qui constitue le CESE dispose, en résumé, que celui-ci peut :

- être préalablement associé à l'élaboration de projets de loi de programme et de plan à caractère économique, social ou environnemental (Alinéa 1, Article 2) ;
- examiner « ...les projets de loi de programmation définissant les orientations pluriannuelles des finances publiques... » (Alinéa 2, Article 2) ;
- contribuer à « ...l'évaluation des politiques publiques à caractère économique, social ou environnemental » (Alinéa 2, Article 3).

Ainsi le CESE peut :

- être saisi par le Président de la République, le Gouvernement et l'Assemblée nationale,
- s'autosaisir des questions que charrie la vie de la nation dans tous ses compartiments,
- être saisi par les citoyens au moyen de la pétition, en dehors des voies institutionnelles classiques.

Dans tous ces cas, son rôle et sa mission consistent à prodiguer, par ses enquêtes et études propres, des recommandations et conseils à l'exécutif et au législatif sur toutes questions d'ordre économique, social, culturel et environnemental en vue de leur amélioration éventuelle.

De par sa composition diverse « Représentant les principaux secteurs du pays... » (**Article premier, al.2**), le Conseil est un lieu de collaboration et de participation des catégories socioprofessionnelles à la politique économique, sociale et environnementale de la Nation.

Ainsi, il réalise le trait d'union exceptionnel entre les pouvoirs publics et les populations du Sénégal, et entre tous les acteurs économiques et sociaux eux-mêmes en son sein. Cette mission de médiateur par

excellence lui permet de jouer pleinement son rôle dans la promotion des principes et valeurs républicains, d'abord en son sein et ensuite au sein de la société par le biais de ses membres issus de tous les terroirs et de toutes les branches d'activités professionnelles relevant du secteur formel comme du non formel.

## ***2. Que peut faire le CESE pour la promotion et la mise en œuvre de ces valeurs ?***

Ces missions indiquent que le CESE jouit d'une opportunité particulière de formation et de partage des principes et valeurs de la république.

C'est du reste dans cet esprit, que Mme la Présidente du CESE a eu, dès l'installation de l'institution, l'heureuse initiative d'organiser pour ses membres un séminaire en vue de les sensibiliser sur le rôle de Conseiller de la république, de citoyen de la république porteur de valeurs exemptes d'esprit corporatiste ou partisan, mû exclusivement par l'intérêt supérieur de la nation.

### **Monsieur le Ministre, M. le Médiateur, chers invités,**

Permettez-moi, avant de terminer, et en attendant que le CESE approfondisse la réflexion sur la question, d'indiquer certaines pistes que notre institution pourrait emprunter :

- participer à la réalisation du dialogue social qui doit aboutir à l'élaboration de la politique et de la stratégie de promotion des valeurs civiques et citoyennes ;
- consolider la conscience civique et républicaine collective des citoyens sénégalais en leur offrant en exemple les modèles d'actes et de comportements à suivre ;
- préconiser que cette journée dédiée à la promotion des valeurs civiques et républicaines soit l'occasion d'honorer des citoyens anonymes mais dignes de recevoir des plus hautes institutions de ce pays un signe de reconnaissance qui, par le geste et la symbolique qu'il exprime, valorise la citoyenneté active et magnifie le civisme et le patriotisme de citoyens choisis dans les différentes régions du pays. Par cet acte de haute portée pédagogique, la nation pourrait donner l'exemple à tous les citoyens, des plus jeunes aux plus âgés ;

- faire du panel tenu dans cet auditorium le prélude à l'organisation, l'année prochaine, de la consécration des modèles à offrir en exemples à nos concitoyens ;
- considérer le CESE comme un partenaire privilégié dans le cadre de la préparation et de l'organisation de cette manifestation.

D'ores et déjà, Le Conseil économique, social et environnemental, comme l'a déjà indiqué Mme la Présidente, s'engage à jouer pleinement sa partition dans le cadre de la promotion des principes et valeurs de la République afin que soient relevés tous les défis qui se dressent sur le chemin exaltant de l'émergence de notre cher pays.

Je vous remercie de votre aimable attention !

Dakar, le 23 décembre 2014

El Hadji Momar SAMBE  
Président de la Commission Jeunesse,  
Education, Formation, Travail et Emploi du CESE



## **La partition des Institutions informelles, non formelles et formelles de l'Éducation**

**Communication de Monsieur Babacar DIOP Buuba, Professeur à la  
Faculté des Lettres et Sciences humaines (FLSH) de l'Université  
Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar**



Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions ;

Monsieur le modérateur, cher collègue Serigne Diop, Médiateur de la République ;

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter plein succès dans les missions qui vous sont confiées, de vous souhaiter à vous les conseillers, de bonnes fêtes de fin d'année 2014 et une bonne année 2015.

Je salue tous les compatriotes, collègues, camarades dans l'éducation et le mouvement social que je vois dans la salle.

Je salue la constance de ceux qui sont impliqués dans l'organisation de cette journée, je pense à Seynabou Mbaye qui a la mémoire de l'évènement. Quand elle m'a appelé pur me réitérer l'invitation de l'année dernière. Je lui ai envoyé trois (3) documents :

Ma contribution sur le thème, plus deux (2) annexes sur les états d'âme d'un citoyen, le premier souffle sur le foncier, le deuxième sur les animaux dans la ville ; le troisième souffle sur les enfants de la rue est en préparation.

Ces piques sont à mon avis des grilles qui me permettent de suivre l'état de la gouvernance dans notre pays.

## INTRODUCTION

« La civilisation traditionnelle, (je parle surtout de l’Afrique de la savane au sud du Sahara) que je connais plus particulièrement était, avant tout une civilisation de responsabilité et de solidarité à tous les niveaux. En aucun cas un homme, quel qu’il soit, n’était isolé. Jamais on n’aurait laissé une femme, un enfant, un malade ou un vieillard vivre en marge de la société comme une pièce détachée. On lui trouve toujours une place au sein de la grande famille africaine, ou même un étranger de passage trouvait gîte et nourriture : l’esprit communautaire et le sens du partage présidaient à tous les rapports humains. Certes comme toute société humaine, la société africaine avait ses tares, ses excès et ses faiblesses. C’est à vous jeunes gens et jeunes filles, adultes de demain, qu’il appartiendra de laisser disparaître d’elles mêmes les coutumes abusives tout en sachant préserver les valeurs traditionnelles positives. La vie humaine est comme un grand arbre et chaque génération est comme un jardinier.» (Hampathé Bâ, Lettre à jeunesse).

Cette lettre du grand sage africain suffit comme plaidoyer pour la considération à accorder au rôle des familles dans la culture de la responsabilité et de la solidarité. On aurait pu parler de la conscience des identités multiples, etc. Papa et Maman peuvent appartenir à des ethnies différentes, peuvent venir de villes, de pays différents, parler des langues différentes et pratiquer des cultes. Différents.

Le grand écrivain, grand éducateur le Sénégalais Abdoulaye Sadj, s’était consacré à la valorisation positive des traditions africaines et la description du choc entre les cultures africaines et les cultures occidentales et orientales. Son ouvrage *Education Africaine et Civilisation*, Dakar 1954 et ses romans *Maimouna*, 1952, *Nini*, mulâtresse de Saint-Louis, 1954, *Modou Fatim*, 1960 peuvent aider à comprendre l’enjeu du dialogue et du choc des cultures en matière d’éducation. Il est assez révélateur que Sadj ait consacré un grand effort à réaliser avec Léopold Sédar Senghor *la belle histoire de Leuk le Lièvre*, un livre à l’usage des enfants. La famille restreinte ou élargie, le groupe ethnique, la classe d’âge reçoivent et transmettent contes et légendes, et à travers ces modalités et processus, des valeurs et des modèles de comportement.

## I/ Les institutions informelles

Des chercheurs comme Roland Colin (*Systèmes d'éducation et mutations sociales. Continuité et discontinuité dans les dynamiques socio éducatives, le cas du Sénégal*, thèse de doctorat soutenue en 1977 à l'Université de Paris V) ou Ki Zerbo, *Eduquer ou périr*, Unesco, 1990) ; ont approfondi la réflexion sur le dialogue interne et les chocs entre civilisations africaines et les vents d'Est (Islam) et d'Ouest (colonisation, christianisme). Dans ces dynamiques, comme du reste dans l'étude des faits civilisationnels, il faut tenir compte de la géographie, du contexte et surtout des langues, véhicules de savoir, savoir faire, savoir être et de savoir vivre ensemble. Dans le quotidien le Soleil d'aujourd'hui 23 Décembre 2014 Roland Colin revient sur le legs du Président Dia et sur l'être intégral ; la place de 'éducation et de la formation dans le développement, le dialogue intergénérationnel.

Cheikh Anta Diop a donné les conseils suivants en 1952 : « Quand nous voudrions nous adresser efficacement au peuple africain pour un but quelconque, nous ne tarderons pas à réclamer la nécessité de recourir aux langues africaines. Faire un travail préalable pour rendre celles-ci aptes à exprimer toute la réalité moderne, c'est donc supprimer l'obstacle majeur qui s'oppose à une éducation populaire extra scolaire (Cheikh Anta Diop, vers une idéologie politique africaine, in *Alertes sous les Tropiques*, Paris, Présence Africaine, 1990, p.53). Il avait déjà insisté dès 1948 sur les nouvelles possibilités offertes par l'imprimerie, la radio et le cinéma (voir son texte sur la Renaissance Africaine, op cit, p.37.

Efficacité dans l'action, réalisme face au contexte avec ses défis de modernisation, de développement inégal aux plans local, national et international, sont les éléments à tenir en compte. L'insistance sur l'éducation extra scolaire africaine a été partagée par toute une génération d'intellectuels, militants de la cause de la libération nationale, on aurait pu citer les acteurs de l'Education de base comme Amadou Mahtar Mbow, Mamadou Dia, Ben Mahdi Cissé, etc.

Toute cette génération a partagé un but précis : la libération nationale, la défense de la République et d'autres valeurs. Leur vision peut être éclairée par une profonde réflexion, celle d'un des meilleurs historiens de la démocratie (antique et moderne) à savoir Moses Finley.

Dans une société restreinte, une société relativement fermée, en face à face on pouvait bien appeler les institutions fondamentales de la communauté : la famille, le club, le gymnase, l'assemblée des agents naturels d'éducation (Finley, démocratie antique, démocratie moderne, Paris Payot, 1990). Quand la société devient plus complexe, il y a pluralité des groupes d'intérêts ethniques, religieux, régionaux économiques. Des partis et des factions naissent. Leurs objectifs, leurs tactiques se dessinent. Dès lors l'Etat est constitué, essaie de concilier les intérêts des différents groupes.

*« Lorsque l'un des groupes ou tous ces groupes se voient confrontés, chacun pour sa part, avec un conflit entre leurs propres buts. C'est souvent le cas, quand il s'agit de problèmes plus vastes, alors la difficulté de la décision en est grandement accrue »* -Finley, op cit, doc.

En ce qui concerne donc la promotion de la démocratie et surtout la consolidation de la république, il faut tenir compte non seulement des institutions informelles (la famille, les assemblées traditionnelles, genre « penc »), mais aussi des institutions non formelles, mieux élaborées jusqu'à devenir des institutions formelles, légales reconnues par l'Etat (ASC, OSC, ONG, syndicats avec parfois leurs organes de communication. Les mbootaay, dahras, chorales peuvent être des cadres d'éducation.

## II/ Les syndicats et les ONGs



Quelques cadres du Ministère du Travail, du Dialogue social, des organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions

Notre collègue Djibril Mame Debouyon résume bien la place et la responsabilité des enseignants dans une publication de l'ONG Aide Action intitulée « l'Enseignant au bout du monde » Paris, 2001.

*« Les échecs successifs des diverses tentatives de réhabilitation des systèmes éducatifs africains viennent en partie de l'indifférence ou de la réticence marquée d'un corps enseignant bafoué dans ses intérêts et confronté à des réalités de survie. Ses mises en garde et ses cris de détresse ne reçoivent aucun écho. A l'heure de la croisade en faveur de l'Education pour Tous, le moment est-il propice pour s'interroger sur les conditions d'existence et de travail de l'enseignant ?*

*Le vrai débat réside dans les discussions susceptibles de proposer les formules les meilleures pour parvenir à un financement confortable, concerté et durable des systèmes éducatifs africains. Les conditions de travail se sont considérablement améliorées dans les classes qui ont le privilège de bénéficier d'une intervention d'ONG ou de bailleurs de fonds bilatéraux ou multilatéraux. Les cadres de travail sont stimulants, mais ils ne déclenchent qu'un enthousiasme éphémère ».*

Cette coopération entre acteurs non étatiques (syndicats d'enseignants, ONGs intervenant dans l'éducation et secteur privé fait des progrès. Ici au Sénégal, s'est tenue du 28 au 31 Mai 2013 à l'ESEA (ex ENEA) la 2<sup>e</sup> université des Acteurs Non Etatiques.

Parmi les recommandations de cette dernière édition on a insisté sur l'éducation inclusive, la sensibilisation et la formation de plusieurs acteurs : parlementaires, journalistes, élus locaux, inspecteurs, personnel enseignant, OSC. Certaines ONGs dont l'ASRADEC (Association Sénégalaise de Recherche et d'Appui au Développement Communautaire) ont élaboré un projet de Centre de Recherche et de Formation à l'Education au Développement et à la Citoyenneté. Ce projet insiste sur la citoyenneté républicaine, les droits et responsabilités, les libertés, le genre, le pouvoir d'Etat, les collectivités locales, l'alphabétisation, la gestion des micro réalisations, la transformation et la commercialisation sans oublier le contrôle citoyen, les TICs, les méthodes d'évaluation des projets, etc. La communauté des organisations syndicales, les acteurs du secteur privé, tous attendent beaucoup de l'application des conclusions des Assises de l'Education qui se sont tenues du 28 au 30 Août 2014.

### **III/ Responsabilités d'une institution formelle exceptionnelle : Etat**

*« Les Assises interviennent à un moment où les pouvoirs publics ont défini une vision et les stratégies de l'action publique visant le développement du Sénégal, en particulier la stratégie nationale du développement économique et social (SNDES) 2013-2017, le programme triennal d'investissements publics (PTIP) 2013-2015 et, pour ce qui concerne spécifiquement le secteur de l'Education et de la Formation, la lettre de politique générale pour le secteur de l'Education de 2013-2025 ainsi que le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence (PAQUET) EF 2013-2025) Dans les domaines de l'Education et de la Formation, les grandes priorités sont clairement identifiées par la SNDES et la Lettre de Politique Générale. En ce qui concerne plus précisément cette Lettre de Politique Générale les principes directeurs suivants sont retenus : revalorisation des principes et valeurs de la République ; approche par les droits humains ; proximité dans l'identification et la gestion de la demande et de l'offre d'éducation et de formation ; responsabilisation, inclusion et participation des acteurs, renforcement des partenariats entre les acteurs, promotion de la bonne gouvernance et la reddition des comptes, rationalisation des ressources humaines, matérielles et financières par la recherche de l'efficacité et l'efficience ; renforcement du capital humain. »*

Si les recommandations des Assises sont mises en œuvre, on peut espérer que le Sénégal va se doter d'une nouvelle politique éducative qui permettra de renforcer les institutions républicaines et qui contribuera au développement économique et social du pays.

L'Etat devra donc veiller scrupuleusement à la mise en place de mécanismes de suivi qui devront tenir compte du triptyque : institutions informelles, non formelles, formelles. La coopération entre ces trois (3) types d'institutions est un grand défi, surtout à travers leurs canaux éducatifs qui devront articuler le multilinguisme et le multimédia. Bref les défis de l'éthique, de la cohérence, de la responsabilité, de l'efficacité, de l'efficience sont à intégrer.

**Contribution de Monsieur Abdou Karim LO,  
Secrétaire permanent du Mécanisme africain d'Evaluation par les  
Pairs (MAEP)**



**Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions,  
Mesdames et Messieurs les Panélistes,  
Chers Invités,  
Distingués participants,**

Je voudrais d'abord féliciter, Monsieur le Ministre, pour l'organisation de la deuxième édition de la Journée nationale des Institutions, désormais inscrite dans le calendrier républicain. Je le remercie également d'avoir bien voulu m'associer à cette importante manifestation, en me demandant de prendre part à ce panel à côté d'éminentes personnalités.

Le thème qui a été choisi est on ne peut plus pertinent, au moment où nous assistons de plus en plus à la remise en cause de certaines normes établies et acceptées de tous, se traduisant par des agressions et violations de nos valeurs sociales.

Notre intervention sur le thème "Rôles et Responsabilités des institutions dans la promotion des valeurs civiques et républicaines s'articule autour de réponses à deux questions majeures : Quelles sont les valeurs civiques et républicaines à promouvoir? Selon quelles modalités, les institutions pourraient-elles contribuer à la promotion de ces valeurs?

## I. LES VALEURS CIVIQUES ET REPUBLICAINES

Les valeurs sont des normes ou principes de vie auxquels s'identifient les membres d'un même groupe social. Elles déterminent la culture sociétale et régulent les comportements de tous ceux qui se réclament de cette société. L'on dit ainsi que "la culture est à la société, ce que la personnalité est à l'individu".

Le concept de culture est d'origine anthropologique. L'anthropologie étant une science qui étudie l'homme en tant qu'être transformé par la culture. Selon Kroeber et Kluckhohn (1952), «la culture est manifestement le tout intégré, cristallisé dans les outils et biens de consommations, les chartes constitutionnelles des différents groupes sociaux, les idées et les habiletés humaines, les croyances et les coutumes».

Les valeurs civiques et républicaines font ainsi partie de l'ensemble de nos valeurs culturelles, mais leur spécificité est qu'elles se fondent sur les concepts de république, de démocratie et de citoyenneté.

Sans évoquer les considérations historiques de ces concepts, il convient de rappeler que la République est une forme d'Etat par lequel le peuple souverain transfère son pouvoir à un gouvernement et à des autorités choisis et nommés selon les lois du peuple.

La Constitution du Sénégal du 22 janvier 2001 réaffirme en son article premier que "le principe de la République du Sénégal est : "le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple". On ajoute à cela que l'exercice de l'autorité repose sur la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Les éléments démocratiques s'adosent au principe de la République et se traduisent par des mécanismes par lesquels, le peuple transfère son pouvoir au gouvernement et aux autorités. Tous les citoyens ayant atteint l'âge de la maturité ont le droit de participer aux décisions politiques et à la direction de l'Etat. Cela se passe le plus souvent non plus selon la démocratie directe (l'assemblée du peuple décide) mais selon un système de démocratie représentative (parlementaire) basé sur le suffrage universel.

Aussi, faut-il rechercher les valeurs républicaines et civiques dans la Constitution qui est la charte fondamentale qui cristallise notre volonté

commune de vivre ensemble sur la base de règles, de normes et de principes partagés.

Sous ce rapport, la Constitution du 22 janvier 2001 dispose ce qui suit :  
" La République du Sénégal est profondément attaché à ses valeurs culturelles fondamentales qui constituent le ciment de l'unité nationale. Les citoyens ont la volonté d'assumer un destin commun par **la solidarité, le travail et l'engagement patriotique**".

A ces valeurs, s'ajoutent les principes de transparence et de bonne gouvernance dans la conduite et la gestion des affaires publiques.

En outre, notre Constitution réaffirme d'autres valeurs républicaines, notamment : (i) le respect des libertés fondamentales et des droits du citoyen comme base de la société sénégalaise; (ii) le respect et la consolidation d'un Etat de droit dans lequel l'Etat et les citoyens sont soumis aux mêmes normes juridiques sous le contrôle d'une justice indépendante et impartiale ; (iii) l'accès de tous les citoyens, sans discrimination, à l'exercice du pouvoir à tous les niveaux ; (iv) l'égal accès de tous les citoyens aux services publics ; (v) le rejet et l'élimination, sous toutes leurs formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations ; et (vi) le respect des symboles de la nation que sont le drapeau national, l'hymne national et les sceaux de la République.

Tout cela pour traduire "la volonté du Sénégal d'être un Etat moderne qui fonctionne selon le jeu loyal et équitable entre une majorité qui gouverne et une opposition démocratique, et un Etat qui reconnaît cette opposition comme un pilier fondamental de la démocratie et un rouage indispensable au bon fonctionnement du mécanisme démocratique.

Ce sont là autant de valeurs constitutionnelles qu'il convient de magnifier, de partager et de faire promouvoir par les institutions de la République.

Par ailleurs, notre société sénégalaise se réclame d'autres valeurs non constitutionnelles, qui se transmettent de génération en génération, parce qu'étant consubstantielles de notre culture nationale. Il s'agit, entre autres, de "kersa, ngor, koléré, soutoura et mandouté" qui sont complémentaires aux principes de gouvernance et à nos valeurs civiques et républicaines. Malheureusement, ces valeurs sont entrain de s'effriter.

En effet, il se trouve que dans une société où la richesse, j'allais dire l'argent, devient l'indicateur de l'honorabilité, du pouvoir et du statut social, la tendance est de mettre en avant l'intérêt individuel au détriment de l'intérêt général. Aussi, certains citoyens cherchent, vaille que vaille, à s'enrichir au point de fouler au pied, nos valeurs républicaines, civiques et culturelles. Si on y prend garde, nous risquons de déstructurer notre socle culturel fortement influencé par des antivaleurs qui nous viennent d'ailleurs, et par le phénomène de mondialisation qui est plus favorable aux pays émergents et très développés.

Pour inverser cette tendance, nous devons nous inspirer des exemples asiatiques, notamment ceux du Japon et de la Corée du Sud, qui sont devenus des démocraties modernes et développés, tout en conservant leurs valeurs culturelles fortement marquées par la discipline, le respect des lois et règlements et l'amour du travail bien fait.

Face à cette situation, quelles mesures concrètes, les institutions de la République devront-elles prendre, pour contribuer de façon efficace à la promotion des valeurs civiques et républicaines?



1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice - présidents de l'Assemblée Nationale

## **II. LES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE ET LA PROMOTION DES VALEURS CIVIQUES ET REPUBLICAINES**

Selon la Constitution, les institutions de la République sont : Le Président de la République, le Premier Ministre et le Gouvernement, l'Assemblée nationale, les Cours et Tribunaux, le Conseil économique social et environnemental et la Médiature de la République. A ces pouvoirs publics, s'ajoutent d'autres institutions non moins importantes que sont l'école dans un sens très large, la police et les forces de défense de l'économie et de l'intégrité territoriale. Par la mise en œuvre de mesures incitatives, éducative et formatives, et répressives, toutes ces institutions pourraient apporter leurs pierres à l'édifice qui constitue le socle de nos valeurs républicaines et cardinales.

### **II.1. Les mesures incitatives**

Les valeurs républicaines et civiques déclarées ne deviennent réalité dans la vie de la nation que si elles sont incarnées par les autorités de l'Etat à tous les niveaux et par les citoyens de tout bord. Incarner une valeur signifie que les croyances et les principes doivent être en adéquation avec les comportements de tous les jours.

Sous ce rapport, l'exemplarité des autorités qui portent les pouvoirs publics est fondamentale. C'est ainsi que le Président de la République a institué la levée des couleurs au Palais de la République, le premier lundi de chaque mois, en présence des membres du Gouvernement.

Dans le même sens, nous suggérons que le Président de la République décerne de façon exceptionnelle, des décorations dans les ordres du Lion à des sénégalais qui se seront distingués, de par leurs initiatives et comportements, qui démontrent un patriotisme avéré allant dans le sens de l'intérêt général, du renforcement de la démocratie, de la paix et de la cohésion nationale. Les modalités d'identification de ces citoyens et d'évaluation de leurs actes ou comportements seront déterminés par un texte réglementaire.

Dans la même perspective, l'Assemblée nationale pourrait instituer le Prix du Député de l'année, qui se serait distingué par un comportement exemplaire et son originalité dans la manière d'exercer son mandat parlementaire. Une telle initiative permet de proposer à la jeunesse, des modèles à suivre, pour son intégration harmonieuse dans la société sénégalaise.

Il est bon de récompenser les citoyens exemplaires, mais il importe également de chercher à comprendre, ce qui justifie les pertes de valeurs et les comportements antirépublicains de certains sénégalais.

Il est difficile d'apporter des réponses précises à cette interrogation, mais l'on est tenté de mettre en cause la méconnaissance de certaines valeurs républicaines ainsi que le fait de traiter l'éducation civique et citoyenne, en parent pauvre à l'école primaire et secondaire, mais aussi dans la mise en œuvre des politiques publiques. Le constat général est que l'école d'aujourd'hui instruit plus qu'elle éduque. Aussi, s'avère-t-il nécessaire de développer des mesures relatives à l'information, à l'éducation et à la communication, pour la promotion des valeurs civiques et républicaines.

## **II.2. Les mesures relatives à l'Information, l'Education et à la Communication.**

A ce propos, il convient de saluer la création du Ministère chargé de la Jeunesse, de l'Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques ainsi que le service civique national dont les missions sont relatives, entre autres, à la formation civique et patriotique de jeunes sénégalais, qui acceptent de mener des actions de volontariat, pour le développement économique et social, aussi bien au niveau national que communautaire. Aussi, faut-il renforcer les moyens de ce service, afin de lui permettre d'enrôler un nombre important de jeunes sénégalais.

Dans la même perspective, le service civique national devrait mener une campagne annuelle d'information et de communication média et hors média en direction des populations en général et des jeunes en particulier, pour susciter le changement de comportement et l'adhésion à des valeurs civiques et républicaines.

De façon générale, toutes les institutions, chacune en ce qui la concerne, devraient s'engager dans des campagnes d'information, d'éducation et de communication, pour que toutes ces interventions combinées puissent entraîner un effet de boule de neige, qui pourrait toucher toutes les populations et la jeunesse en particulier.

En outre, il importe de revaloriser l'éducation civique à l'école élémentaire et secondaire, voire à l'Université où la levée des couleurs devrait également être instituée.

A cet effet, nous proposons la révision des programmes d'éducation civique en mettant un accent particulier sur les valeurs républicaines et civiques et les rôles et responsabilités des institutions. Dans le même sens, il est même possible de démarrer l'éducation civique à l'école maternelle, sans nommer les concepts, mais les faire vivre à travers des situations pédagogiques.

Au total, il faut récompenser les bons comportements républicains, éduquer la jeunesse, mais aussi prévoir des sanctions négatives, pour dissuader certaines agressions volontaires à nos valeurs civiques et républicaines.

### **II.3. Les mesures répressives**

Dans cette optique, il importe de revisiter le code pénal, pour y apporter des réformes de nature à réprimer certains comportements considérés comme des agressions à nos valeurs civiques et républicaines.

Les citoyens qui, par exemple, ne vouent aucun respect à la levée des couleurs et à l'exécution de l'hymne national devraient faire l'objet de sanctions dissuasives.

Par ailleurs, saccager un édifice public ou casser un bien public est aussi répréhensible, sans faiblesse coupable ou politicienne.

Que dire des citoyens qui se permettent de traverser l'autoroute, au lieu d'emprunter les passerelles aménagés pour les piétons? Devons-nous rester passifs, face à certains comportements, tels que les jets sauvages d'ordures et l'indiscipline caractérisée de certains citoyens?

Sous ce rapport le ministère public ou l'Assemblée nationale pourrait prendre des initiatives, dans le sens de sanctionner plusieurs comportements jugés intolérables de la part de citoyens avertis.

**En conclusion**, les institutions de la République, dans le cadre de leurs attributions constitutionnelles, ont la possibilité d'activer un certain nombre de mesures et d'instruments juridiques, pour à la fois récompenser et éduquer les citoyens, afin de renforcer le sens civique et leur esprit de dévouement à la cause de la République.

En revanche, certains comportements de citoyens qui agressent délibérément les valeurs républicaines doivent être sévèrement sanctionnés.

De telles mesures ne font que renforcer l'intérêt général et les libertés publiques. Pour terminer, vous me permettez de rappeler une pensée de Rousseau qui disait dans le Contrat social que "la liberté est le respect des lois que nous nous sommes prescrites".



M. Mansour SY Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations professionnelles et des Relations avec les Institutions

*Actes de l'Édition 2014 de la Journée nationale des Institutions*

